

# États financiers semestriels

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2017

## Les Fonds mutuels Fiera Capital

Fiera Capital Fonds d'obligations  
Fiera Capital Fonds équilibré  
Fiera Capital Fonds de revenu élevé  
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base  
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance  
Fiera Capital Fonds d'actions américaines  
Fiera Capital Fonds d'actions internationales  
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales  
Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales



**FIERACAPITAL**

**États financiers semestriels (non audités) | Avis**

Les états financiers semestriels des Fonds ci-joints n'ont pas fait l'objet d'une revue par les auditeurs externes des Fonds.

## Table des matières

### États financiers

Fiera Capital Fonds d'obligations	1
Fiera Capital Fonds équilibré	17
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	33
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base	48
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	64
Fiera Capital Fonds d'actions américaines	81
Fiera Capital Fonds d'actions internationales	98
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	115
Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales	133

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 31 décembre 2016 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	49 598 172	53 058 773
Montants à recevoir sur la vente de placements	4 748 437	—
Montants à recevoir sur la vente de parts	—	300 000
Intérêts à recevoir	277 387	386 209
Autres montants à recevoir	5 295	4 981
<b>Total de l'actif</b>	<b>54 629 291</b>	<b>53 749 963</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dette bancaire	12 213	37 089
Montants à payer pour les parts rachetées	255 906	1 316
Achats de placements à payer	1 228 251	1 058 559
Frais de gestion à payer	note 6 8 566	10 088
Charges à payer	note 6 61 810	67 700
<b>Total du passif</b>	<b>1 566 746</b>	<b>1 174 752</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>53 062 545</b>	<b>52 575 211</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	1 637 954	2 284 673
Catégorie B	7 875 749	7 362 352
Catégorie F	4 989 832	5 533 779
Catégorie O	38 559 010	37 394 407
	<b>53 062 545</b>	<b>52 575 211</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie</b>		
Catégorie A	note 4 127 481	181 585
Catégorie B	609 276	580 562
Catégorie F	412 250	466 239
Catégorie O	3 222 940	3 186 416
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	12,85	12,58
Catégorie B	12,93	12,68
Catégorie F	12,10	11,87
Catégorie O	11,96	11,74

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale et président de la division des stratégies de placement privé alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 \$	2016 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à distribuer	882 456	822 461
Revenus de prêts de titres	note 11 1 472	2 433
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	21 470	542 027
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	1 072 004	750 021
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>1 977 402</b>	<b>2 116 942</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	note 5 note 6 56 559	60 954
Droits de garde	5 822	3 126
Honoraires d'audit	8 255	9 389
Frais juridiques	5 392	964
Frais de communication aux porteurs de parts	22 828	36 586
Droits de dépôt	8 705	14 142
Frais de comptabilité de fonds	note 6 3 064	3 218
Frais du comité d'examen indépendant	4 285	6 415
Charge d'intérêts	88	437
Frais d'évaluation de fonds	24 504	13 240
<b>Total des charges</b>	<b>139 502</b>	<b>148 471</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 837 900</b>	<b>1 968 471</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	60 608	84 612
Catégorie B	242 752	275 047
Catégorie F	179 161	168 604
Catégorie O	1 355 379	1 440 208
	<b>1 837 900</b>	<b>1 968 471</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>		
Catégorie A	158 957	187 042
Catégorie B	590 137	594 736
Catégorie F	442 231	378 131
Catégorie O	3 175 895	2 860 990
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	0,38	0,45
Catégorie B	0,41	0,46
Catégorie F	0,41	0,45
Catégorie O	0,43	0,50

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 Catégorie A \$	2016 \$	2017 Catégorie B \$	2016 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>2 284 673</b>	2 500 526	<b>7 362 352</b>	8 003 202
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>60 608</b>	84 612	<b>242 752</b>	275 047
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	30 958	60 457	842 691	638 164
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	8 634	21 607	94 522	86 320
Rachat de parts rachetables	(732 085)	(180 330)	(567 723)	(1 060 411)
	<b>(692 493)</b>	(98 266)	<b>369 490</b>	(335 927)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	14 834	24 699	98 845	89 636
	<b>14 834</b>	24 699	<b>98 845</b>	89 636
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(646 719)</b>	(38 353)	<b>513 397</b>	(150 516)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>1 637 954</b>	2 462 173	<b>7 875 749</b>	7 852 686
	2017 Catégorie F \$	2016 \$	2017 Catégorie O \$	2016 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>5 533 779</b>	4 896 592	<b>37 394 407</b>	35 037 988
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>179 161</b>	168 604	<b>1 355 379</b>	1 440 208
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 083 936	1 609 923	1 951 867	2 953 420
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	62 513	37 302	620 589	571 954
Rachat de parts rachetables	(1 803 731)	(3 261 734)	(2 132 357)	(2 492 828)
	<b>(657 282)</b>	(1 614 509)	<b>440 099</b>	1 032 546
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	65 826	39 263	630 875	580 103
	<b>65 826</b>	39 263	<b>630 875</b>	580 103
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(543 947)</b>	(1 485 168)	<b>1 164 603</b>	1 892 651
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>4 989 832</b>	3 411 424	<b>38 559 010</b>	36 930 639
	2017 Total \$		2016 Total \$	
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>52 575 211</b>		50 438 308	
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 837 900</b>		1 968 471	
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	3 909 452		5 261 964	
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	786 258		717 183	
Rachat de parts rachetables	(5 235 896)		(6 995 303)	
	<b>(540 186)</b>		(1 016 156)	
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	810 380		733 701	
	<b>810 380</b>		733 701	
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>487 334</b>		218 614	
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>53 062 545</b>		50 656 922	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 837 900	1 968 471
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(21 470)	(542 027)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(1 072 004)	(750 021)
Achats de placements	(162 178 606)	(158 152 739)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	162 153 936	158 244 968
Intérêts à recevoir	108 822	18 849
Autres montants à recevoir	(314)	2 036
Charges à payer	(5 890)	2 068
Frais de gestion à payer	(1 522)	(1 166)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>820 852</b>	<b>790 439</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(24 122)	(15 498)
Produit de l'émission de parts rachetables	4 209 452	5 224 464
Rachat de parts rachetables	(4 981 306)	(6 130 620)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(795 976)</b>	<b>(921 654)</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	24 876	(131 215)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	(37 089)	59 001
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>(12 213)</b>	<b>(72 214)</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	991 278	841 310
Intérêts payés	88	437

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Titres du marché monétaire</b>						
<b>Bons du Trésor canadiens</b>						
Bons du Trésor canadiens	7 septembre 2017	0,565 %	605 000	604 280	604 280	
				604 280	604 280	1,1
<b>Total titres du marché monétaire</b>				<b>604 280</b>	<b>604 280</b>	<b>1,1</b>
<b>Obligations et débetures</b>						
<b>Obligations émises et garanties par le gouvernement Fédéral</b>						
Obligations du gouvernement du Canada	1 août 2018	0,500 %	2 979 000	2 965 855	2 962 299	
Obligations du gouvernement du Canada	1 juin 2025	2,250 %	533 000	569 106	557 508	
Obligations du gouvernement du Canada	1 décembre 2048	2,750 %	2 301 000	2 675 560	2 627 001	
PSP Capital Inc.	18 août 2021	1,340 %	405 000	400 727	397 543	
PSP Capital Inc.	4 avril 2024	3,290 %	249 000	262 146	265 649	
Royal Office Finance LP	12 novembre 2032	5,209 %	2 058 830	2 122 057	2 345 405	
				8 995 451	9 155 405	17,3
<b>Obligations provinciales et obligations garanties</b>						
Cadillac Fairview Finance Trust	9 mai 2018	3,640 %	1 045 000	1 106 579	1 065 204	
Cadillac Fairview Finance Trust	25 janvier 2021	4,310 %	1 188 000	1 229 754	1 288 162	
CDP Financière inc	15 juillet 2020	4,600 %	668 000	718 351	725 301	
OPB Finance Trust	4 juillet 2042	3,890 %	510 000	550 055	560 398	
Province d'Alberta	1 juin 2026	2,200 %	646 000	646 805	632 606	
Province d'Alberta	1 décembre 2046	3,300 %	250 000	253 361	260 850	
Province du Manitoba	2 juin 2024	3,300 %	654 000	667 259	698 518	
Province du Manitoba	5 septembre 2046	2,850 %	631 000	623 729	601 863	
Province du Nouveau-Brunswick	4 mai 2022	1,550 %	353 000	343 533	346 856	
Province de la Nouvelle – Écosse	1 juin 2025	2,150 %	697 000	689 136	686 993	
Province de la Nouvelle – Écosse	1 juin 2042	4,400 %	600 000	730 845	740 719	
Province de l'Ontario	8 septembre 2018	2,100 %	134 000	137 365	135 494	
Province de l'Ontario	2 juin 2024	3,500 %	1 766 000	1 944 180	1 914 023	
Province de l'Ontario	2 juin 2041	4,650 %	671 000	854 425	866 597	
Province de l'Ontario	2 juin 2045	3,450 %	575 000	646 359	628 392	
Province de l'Ontario	2 juin 2048	2,800 %	539 000	539 370	524 330	
Province de Québec	1 décembre 2018	4,500 %	1 376 000	1 535 492	1 439 107	
Province de Québec	1 décembre 2022	3,500 %	834 000	911 553	899 195	
Province de Québec	1 septembre 2025	2,750 %	986 000	1 034 198	1 018 920	
Province de Québec	1 décembre 2043	4,250 %	806 000	1 001 131	997 839	
Province de Québec	1 décembre 2048	3,500 %	1 690 000	1 891 791	1 890 021	
Province de la Saskatchewan	2 juin 2048	3,300 %	258 000	258 356	273 193	
				18 313 627	18 194 581	34,4
<b>Obligations municipales et octroyées</b>						
TCHC Issuer Trust	11 mai 2037	4,877 %	1 758 000	1 909 169	2 144 925	
				1 909 169	2 144 925	4,0
<b>Obligations de sociétés</b>						
AT&T Inc.	25 novembre 2020	3,825 %	533 000	543 810	557 857	
Banque de Nouvelle-Écosse, OTV	18 octobre 2024	3,036 %	614 000	620 550	628 836	
bclMC Realty Corp.	11 août 2022	2,150 %	303 000	305 184	301 621	
BP LP	9 janvier 2020	3,244 %	1 281 710	1 288 654	1 301 776	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 octobre 2024	3,000 %	549 000	549 513	559 080	
Banque Canadienne de l'Ouest	17 décembre 2024	3,463 %	505 000	505 480	512 555	
Capital City Link General Partnership	31 mars 2046	4,386 %	820 768	861 203	902 301	
Capital Desjardins Inc.	5 mai 2020	5,187 %	670 000	767 552	727 991	
Fiducie de capital CIBC, OTV	30 juin 2108	9,976 %	575 000	749 986	657 834	
CU Inc.	19 novembre 2046	3,763 %	181 000	182 278	192 788	
Enbridge Pipelines Inc.	30 novembre 2022	2,930 %	415 000	416 006	425 442	
Collectif Santé Montréal SEC	30 septembre 2049	6,721 %	715 000	734 149	983 596	

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Obligations de sociétés (suite)</b>						
Hospital Infrastructure Partners NOH Partnership	31 janvier 2045	5,439 %	684 243	809 156	810 063	
Banque HSBC Canada	29 septembre 2021	2,908 %	555 000	574 771	571 390	
Société financière IGM Inc.	26 janvier 2027	3,440 %	208 000	208 717	212 137	
Leisureworld Senior Care LP	3 février 2021	3,474 %	783 000	800 622	816 752	
Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	1 juin 2025	2,100 %	573 000	572 995	574 021	
Metropolitan Life Global Funding I Prvt.	16 avril 2020	1,875 %	540 000	540 451	539 608	
North West Redwater Partnership	1 juin 2027	2,800 %	759 000	757 019	745 169	
Banque Royale du Canada	17 juillet 2024	3,040 %	631 000	640 031	642 302	
Banque Royale du Canada	29 septembre 2026	3,450 %	760 000	761 298	786 317	
SEC LP and Arci Ltd.	29 août 2033	5,188 %	522 307	527 275	548 541	
SNC-Lavalin Innisfree McGill Finance Inc.	30 juin 2044	6,632 %	626 975	780 697	830 160	
SP LP / SPI LP	15 juin 2019	3,210 %	1 071 701	1 059 121	1 085 184	
Fiducie de capital TD IV, OTV	30 juin 2049	9,523 %	1 164 000	1 544 487	1 322 035	
Banque Toronto-Dominion	22 décembre 2021	2,621 %	528 000	541 940	540 486	
Toronto-Dominion Bank, OTV	24 juin 2025	2,692 %	349 000	349 219	352 959	
Banque Toronto-Dominion	4 mars 2031	4,859 %	309 000	347 550	347 788	
Wells Fargo & Co.	21 mai 2025	3,874 %	564 000	568 706	586 905	
West Edmonton Mall Property Inc.	13 février 2024	4,056 %	421 063	422 717	435 487	
				19 331 137	19 498 981	36,7
<b>Total obligations et débetures</b>				<b>48 549 384</b>	<b>48 993 892</b>	<b>92,4</b>
<b>Total des placements</b>				<b>49 153 664</b>	<b>49 598 172</b>	<b>93,5</b>
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>					<b>3 464 373</b>	<b>6,5</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>				<b>49 153 664</b>	<b>53 062 545</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'obligations (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est d'offrir une protection du capital et un revenu courant élevé principalement en investissant dans des titres de revenu canadiens. Le Fonds investira principalement dans des titres de créance à court et à long termes émis ou garantis par des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux ainsi que ceux émis par des sociétés canadiennes.

En date du 28 août 2017, le Fonds fut renommé Fiera Capital Fonds diversifié d'obligations, la désignation des « catégories » de parts du Fonds est devenue des « séries » de parts du Fonds, et la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2017 et les états de la situation financière au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

#### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

#### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### *Entreprises associées*

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

### *Entités structurées*

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### **Normes comptables publiées mais non encore adoptées**

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

---

### **3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques**

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

#### **Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif**

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

#### **Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur**

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

---

### **4. Parts rachetables**

#### **Structure du capital**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
Catégorie A					
2017	181 585	2 372	672	(57 148)	127 481
2016	190 094	4 544	1 603	(13 530)	182 711
Catégorie B					
2017	580 562	65 262	7 312	(43 860)	609 276
2016	603 604	47 622	6 354	(79 468)	578 112
Catégorie F					
2017	466 239	89 792	5 165	(148 946)	412 250
2016	394 799	128 506	2 932	(258 103)	268 134
Catégorie O					
2017	3 186 416	163 751	51 872	(179 099)	3 222 940
2016	2 853 477	236 109	45 468	(198 862)	2 936 192

### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

En date du 30 septembre 2017, les distributions semestrielles deviendront trimestrielles. Les distributions annuelles ont lieu en décembre de chaque année.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

## 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Catégorie A	1,00	1,00
Catégorie B	0,75	0,75
Catégorie F	0,50	0,50
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

## 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera (21,09 % et 9,00 % au 31 décembre 2016 et 21,00 % et 9,34 % au 30 juin 2016).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	56 559	60 954
Frais de comptabilité de fonds	3 064	3 218
	<b>Au 30 juin 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
	\$	\$
<b>Montants à payer</b>		
Frais de gestion à payer	8 566	10 088
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	1 153	1 447

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie A	0,08	0,06

## 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours des périodes de six mois closes le 30 juin 2017 et 2016, aucun paiement indirect n'est inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, puisque le Fonds n'a pas effectué de paiement indirect.

## 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

### Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

#### Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

#### Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	604 280	—	—	604 280
Obligations et débetures	27 349 986	21 643 906	—	48 993 892
<b>Total de l'actif</b>	<b>27 954 266</b>	<b>21 643 906</b>	<b>—</b>	<b>49 598 172</b>

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	1 618 199	—	—	1 618 199
Obligations et débetures	30 509 489	20 931 085	—	51 440 574
<b>Total de l'actif</b>	<b>32 127 688</b>	<b>20 931 085</b>	<b>—</b>	<b>53 058 773</b>

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

#### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

#### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend la liste des actifs et des passifs financiers du Fonds à la juste valeur et classés en fonction de la date de réévaluation contractuelle ou de la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux. Le tableau illustre également l'incidence sur l'actif



# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	Moins d'un an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
<b>30 juin 2017</b>	<b>1 669 484</b>	<b>13 435 809</b>	<b>13 436 242</b>	<b>21 056 637</b>	<b>49 598 172</b>	<b>+/-4 008 000</b>
31 décembre 2016	1 618 199	11 706 045	12 570 753	27 163 776	53 058 773	+/-5 231 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de prix est négligeable.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	1,1	2,9
Obligations d'États	—	0,2
Obligations et débentures		
Obligations émises et garanties par le gouvernement Fédéral	17,3	26,3
Obligations provinciales et obligations garanties	34,4	31,7
Obligations municipales et octroyées	4,0	3,6
Obligations de sociétés	36,7	36,2
Autres actifs (passifs) nets	6,5	(0,9)
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Le Fonds investit dans des actifs financiers dont les notations de crédit sont d'abord attribuées par S&P Global Ratings (« S&P »), puis par Moody's si S&P n'est pas en mesure d'attribuer une notation, ou par Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») si Moody's n'est pas en mesure d'attribuer une notation. De façon générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, moins il est susceptible de faillir à ses obligations.

# Fiera Capital Fonds d'obligations

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Titres du portefeuille par catégorie de notation

Notation	Pourcentage de titres à revenu fixe	
	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
AAA/Aaa/AAA/Obligations A++	19,8	30,8
AA/Aa/AA/Obligations A+	17,5	16,8
A/A/A/Obligations A	43,8	41,8
BBB/Baa/BBB/obligations/B++	12,4	11,5
	<b>93,5</b>	<b>100,9</b>

#### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

### 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

### 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

### 11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	30 juin 2017 \$	31 décembre 2016 \$
Prêts en cours	6 186 486	4 085 758
Montant de la garantie	6 495 813	4 290 049
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	30 juin 2017 \$	30 juin 2016 \$
Revenus bruts de prêts de titres	2 453	4 055
Charges de prêts de titres	981	1 622
Revenus nets de prêts de titres	1 472	2 433
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	—	—
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	1 472	2 433
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

### 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

### 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

## Fiera Capital Fonds d'obligations

### Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

---

#### 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

# Fiera Capital Fonds équilibré

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 31 décembre 2016 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	79 686 124	78 396 576
Trésorerie	353	107 635
Montants à recevoir sur la vente de parts	110 500	278 777
Intérêts à recevoir	1 736	1 305
Autres montants à recevoir	9 863	84 378
<b>Total de l'actif</b>	<b>79 808 576</b>	<b>78 868 671</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Montants à payer pour les parts rachetées	138 211	13 849
Achats de placements à payer	—	800 000
Frais de gestion à payer	note 6 32 449	85 539
Charges à payer	note 6 70 518	77 453
<b>Total du passif</b>	<b>241 178</b>	<b>976 841</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>79 567 398</b>	<b>77 891 830</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	767 334	1 024 872
Catégorie AV	1 549 351	1 870 826
Catégorie B	70 865 164	68 975 258
Catégorie F	868 419	396 791
Catégorie FV	3 131 686	2 906 878
Catégorie O	2 385 444	2 717 205
	<b>79 567 398</b>	<b>77 891 830</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie</b> note 4		
Catégorie A	38 731	53 600
Catégorie AV	74 184	92 913
Catégorie B	3 361 048	3 399 801
Catégorie F	40 149	19 082
Catégorie FV	142 879	138 172
Catégorie O	98 424	117 183
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	19,81	19,12
Catégorie AV	20,89	20,14
Catégorie B	21,08	20,29
Catégorie F	21,63	20,79
Catégorie FV	21,92	21,04
Catégorie O	24,24	23,19

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale et président de la division des stratégies de placement privé alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 \$	2016 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à distribuer	11 279	8 494
Revenus de prêts de titres	note 11 304	369
Distributions provenant de fonds sous-jacents	note 6 796 997	1 542 187
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(405)	(822)
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	1 540 021	(1 585 152)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	1 505 209	1 922 001
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>3 853 405</b>	<b>1 887 077</b>
<b>Charges</b> note 5		
Frais de gestion	note 6 409 442	477 292
Droits de garde	2 976	1 556
Honoraires d'audit	8 255	9 389
Frais juridiques	5 386	964
Frais de communication aux porteurs de parts	38 693	48 774
Droits de dépôt	9 018	14 142
Frais de comptabilité de fonds	note 6 4 474	4 429
Frais du comité d'examen indépendant	4 280	6 415
Charge d'intérêts	307	88
Frais d'évaluation de fonds	30 508	13 915
<b>Total des charges</b>	<b>513 339</b>	<b>576 964</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		
	<b>3 340 066</b>	<b>1 310 113</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	34 265	17 449
Catégorie AV	69 371	79 284
Catégorie B	2 957 014	1 082 731
Catégorie F	12 058	2 912
Catégorie FV	133 999	60 549
Catégorie O	133 359	67 188
	<b>3 340 066</b>	<b>1 310 113</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>		
Catégorie A	46 679	44 491
Catégorie AV	82 895	174 917
Catégorie B	3 377 077	3 148 200
Catégorie F	24 706	7 900
Catégorie FV	142 597	105 792
Catégorie O	111 137	127 851
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	0,73	0,39
Catégorie AV	0,84	0,45
Catégorie B	0,88	0,34
Catégorie F	0,49	0,37
Catégorie FV	0,94	0,57
Catégorie O	1,20	0,53

# Fiera Capital Fonds équilibré

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 Catégorie A \$	2016 \$	2017 Catégorie AV \$	2016 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>1 024 872</b>	677 538	<b>1 870 826</b>	2 752 591
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>34 265</b>	17 449	<b>69 371</b>	79 284
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	188 721	221 790	49 601	941 182
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	576	18 274	2 141	70 964
Rachat de parts rachetables	(480 521)	(50 108)	(440 411)	(441 472)
	<b>(291 224)</b>	189 956	<b>(388 669)</b>	570 674
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	579	18 435	2 177	70 964
	<b>579</b>	18 435	<b>2 177</b>	70 964
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(257 538)</b>	188 970	<b>(321 475)</b>	578 994
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>767 334</b>	866 508	<b>1 549 351</b>	3 331 585

	2017 Catégorie B \$	2016 \$	2017 Catégorie F \$	2016 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>68 975 258</b>	60 804 435	<b>396 791</b>	158 108
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>2 957 014</b>	1 082 731	<b>12 058</b>	2 912
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	3 414 294	4 127 517	582 853	10 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	245 751	1 315 370	2 021	3 188
Rachat de parts rachetables	(4 454 181)	(2 387 017)	(123 095)	(1 662)
	<b>(794 136)</b>	3 055 870	<b>461 779</b>	11 526
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	272 972	1 275 464	2 209	3 188
	<b>272 972</b>	1 275 464	<b>2 209</b>	3 188
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 889 906</b>	2 863 137	<b>471 628</b>	11 250
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>70 865 164</b>	63 667 572	<b>868 419</b>	169 358

	2017 Catégorie FV \$	2016 \$	2017 Catégorie O \$	2016 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>2 906 878</b>	1 768 202	<b>2 717 205</b>	2 845 250
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>133 999</b>	60 549	<b>133 359</b>	67 188
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	227 569	960 111	—	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	7 186	40 661	7 882	51 548
Rachat de parts rachetables	(135 865)	(199 011)	(465 120)	(59 487)
	<b>98 890</b>	801 761	<b>(457 238)</b>	(7 939)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	8 081	43 635	7 882	51 548
	<b>8 081</b>	43 635	<b>7 882</b>	51 548
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>224 808</b>	818 675	<b>(331 761)</b>	7 701
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>3 131 686</b>	2 586 877	<b>2 385 444</b>	2 852 951

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds équilibré

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	Total	
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>77 891 830</b>	69 006 124
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>3 340 066</b>	1 310 113
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Produit de l'émission de parts rachetables	4 463 038	6 260 600
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	265 557	1 500 005
Rachat de parts rachetables	(6 099 193)	(3 138 757)
	<b>(1 370 598)</b>	4 621 848
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Revenu net de placement	293 900	1 463 234
	<b>293 900</b>	1 463 234
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 675 568</b>	4 468 727
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>79 567 398</b>	73 474 851

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 340 066	1 310 113
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	405	822
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(1 540 021)	1 585 152
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(1 505 209)	(1 922 001)
Distributions hors trésorerie provenant des placements	(796 997)	(1 542 187)
Achats de placements	(16 531 151)	(39 761 498)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	18 283 830	37 010 531
Intérêts à recevoir	(431)	(127)
Autres montants à recevoir	74 515	55 458
Charges à payer	(6 935)	925
Frais de gestion à payer	(53 090)	2 918
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>1 264 982</b>	<b>(3 259 894)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(28 343)	—
Produit de l'émission de parts rachetables	4 631 315	6 210 344
Rachat de parts rachetables	(5 974 831)	(3 083 648)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(1 371 859)</b>	<b>3 126 696</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(405)	(822)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(107 282)	(134 020)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	107 635	(22 195)
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>353</b>	<b>(156 215)</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	10 848	8 367
Intérêts payés	307	88

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Titres du marché monétaire</b>						
<b>Bons du Trésor canadiens</b>						
Bons du Trésor canadiens	13 juillet 2017	0,480 %	315 000	314 710	314 710	
Bons du Trésor canadiens	27 juillet 2017	0,499 %	655 000	654 376	654 376	
Bons du Trésor canadiens	10 août 2017	0,485 %	820 000	819 214	819 214	
Bons du Trésor canadiens	24 août 2017	0,658 %	85 000	84 915	84 915	
				1 873 215	1 873 215	2,4
<b>Obligation d'États</b>						
Obligations du gouvernement du Canada	7 septembre 2017	0,535 %	3 275 000	3 270 972	3 270 972	
				3 270 972	3 270 972	4,1
<b>Total titres du marché monétaire</b>				<b>5 144 187</b>	<b>5 144 187</b>	<b>6,5</b>
<b>Fonds sous-jacents</b>						
<b>Fonds d'obligations</b>						
Fiera Capital Fonds d'obligations, catégorie O			1 866 162	23 066 217	22 326 577	
				23 066 217	22 326 577	28,0
<b>Fonds d'actions canadiennes</b>						
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base, catégorie O			947 795	22 924 802	25 713 193	
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O			47 233	5 645 117	5 822 083	
				28 569 919	31 535 276	39,6
<b>Fonds d'actions mondiales</b>						
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, catégorie O			503 796	11 893 880	20 680 084	
				11 893 880	20 680 084	26,0
<b>Total fonds sous-jacents</b>				<b>63 530 016</b>	<b>74 541 937</b>	<b>93,6</b>
<b>Total des placements</b>				<b>68 674 203</b>	<b>79 686 124</b>	<b>100,1</b>
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>					<b>(118 726)</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>				<b>68 674 203</b>	<b>79 567 398</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds équilibré (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement fondamentale axée sur une grande diversification parmi toutes les principales catégories de titres. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens.

En date du 10 mars 2017, les catégories AV et FV ont été fermés pour tout nouvel investissement.

En date du 28 août 2017, le Fonds fut renommé Fiera Capital Fonds de revenu et de croissance, la désignation des « catégories » de parts du Fonds est devenue des « séries » de parts du Fonds, et la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2017 et les états de la situation financière au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

#### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

#### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### *Entreprises associées*

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

### *Entités structurées*

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### **Normes comptables publiées mais non encore adoptées**

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

---

### **3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques**

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

#### **Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif**

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

#### **Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur**

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon l'IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

---

### **4. Parts rachetables**

#### **Structure du capital**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts de catégorie A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie AV furent offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller, cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie FV furent offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier, cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les parts de catégorie A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie AV et FV peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

#### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
Catégorie A					
2017	53 600	9 383	29	(24 281)	38 731
2016	36 139	12 224	995	(2 709)	46 649
Catégorie AV					
2017	92 913	2 447	103	(21 279)	74 184
2016	140 093	49 502	3 681	(22 625)	170 651
Catégorie B					
2017	3 399 801	162 199	11 667	(212 619)	3 361 048
2016	3 087 106	212 570	67 886	(122 860)	3 244 702
Catégorie F					
2017	19 082	26 548	93	(5 574)	40 149
2016	7 859	497	161	(84)	8 433
Catégorie FV					
2017	138 172	10 634	328	(6 255)	142 879
2016	87 190	48 167	2 035	(9 847)	127 545
Catégorie O					
2017	117 183	—	325	(19 084)	98 424
2016	128 539	—	2 357	(2 731)	128 165

### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement et/ou remboursement de capital	Mensuelle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

En date du 31 août 2016, le taux de distribution mensuel a été modifié d'une distribution à taux fixe correspondant à un rendement égal à 5 % par année à un taux variable. En date du 30 septembre 2017, le montant de distribution mensuel par part sera fixé à nouveau au début de chaque année civile. Les distributions annuelles ont lieu en décembre de chaque année.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

#### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Catégorie A	2,00	2,00
Catégorie AV	1,70	1,70
Catégorie B	1,25	1,25
Catégorie F*	1,00	1,00
Catégorie FV	0,70	0,70
Catégorie O	—	—

\* En date du 28 août 2017, les frais de gestion de la catégorie F ont été réduits de 0,15 %, de 1,00 % à 0,85 %.

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

#### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

#### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

### 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera (21,09 % et 9,00 % au 31 décembre 2016 et 21,00 % et 9,34 % au 30 juin 2016).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017 \$	30 juin 2016 \$
<b>Revenus</b>		
Revenus provenant de fonds sous-jacents		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	796 997	1 542 187
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	409 442	477 292
Frais de comptabilité de fonds	4 474	4 429
	<b>Au 30 juin 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
	\$	\$
<b>Montants à payer</b>		
Frais de gestion à payer	32 449	85 539
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	1 714	2 074

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie A	0,24	0,17
Catégorie AV	0,07	0,06
Catégorie F	0,19	0,40
Catégorie FV	0,04	0,04

### 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours des périodes de six mois closes le 30 juin 2017 et 2016, aucun paiement indirect n'est inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, puisque le Fonds n'a pas effectué de paiement indirect.

### 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

#### Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

#### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

#### Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

#### Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	5 144 187	—	—	5 144 187
Fonds sous-jacents	74 541 937	—	—	74 541 937
<b>Total de l'actif</b>	<b>79 686 124</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>79 686 124</b>

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	4 666 067	—	—	4 666 067
Fonds sous-jacents	73 730 509	—	—	73 730 509
<b>Total de l'actif</b>	<b>78 396 576</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>78 396 576</b>

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

#### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.



# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition directe du Fonds au risque de change est négligeable.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition directe du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	30 juin 2017 \$	31 décembre 2016 \$
<b>Indices de référence</b>			
Indices mixtes moyens pondérés	+/-10	+/-4 914 000	+/-4 808 000
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada (35 %)			
Indice S&P TSX composé (32,5 %)			
Indice MSCI Monde (27,5 %)			
Indice bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada (5 %)			

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	2,4	5,9
Obligations d'États	4,1	0,1
Fonds sous-jacents		
Fonds d'obligations	28,0	25,5
Fonds d'actions canadiennes	39,6	42,3
Fonds d'actions mondiales	26,0	26,9
Autres actifs (passifs) nets	(0,1)	(0,7)
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit est négligeable.

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition directe du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

## 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

## 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

## 11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Prêts en cours	1 434 378	1 185 775
Montant de la garantie	1 506 098	1 245 068
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	507	615
Charges de prêts de titres	203	246
Revenus nets de prêts de titres	304	369
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	—	—
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	304	369
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

# Fiera Capital Fonds équilibré

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

---

### 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

---

### 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

---

### 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 31 décembre 2016 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	26 550 220	27 848 179
Trésorerie	33 758	31 974
Dividendes à recevoir	136 257	122 303
Autres montants à recevoir	1 826	25 840
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 722 061</b>	<b>28 028 296</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Montants à payer pour les parts rachetées	49 934	9 481
Frais de gestion à payer	note 6 24 183	26 723
Charges à payer	note 6 60 890	66 844
<b>Total du passif</b>	<b>135 007</b>	<b>103 048</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>26 587 054</b>	<b>27 925 248</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	310 474	308 392
Catégorie B	21 289 099	22 402 424
Catégorie F	277 664	201 405
Catégorie O	4 709 817	5 013 027
	<b>26 587 054</b>	<b>27 925 248</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie</b> note 4		
Catégorie A	18 767	18 640
Catégorie B	1 208 683	1 276 847
Catégorie F	15 367	11 173
Catégorie O	234 595	252 168
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	16,54	16,54
Catégorie B	17,61	17,55
Catégorie F	18,07	18,03
Catégorie O	20,08	19,88

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière  
globale et président de la division des stratégies de placement privé  
alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et  
chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 \$	2016 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à distribuer	43 989	54 558
Revenus de prêts de titres	note 11 2 958	2 875
Dividendes	535 889	550 997
Gain (perte) de change sur la trésorerie	164	(574)
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	854 693	(918 890)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(732 204)	3 933 903
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>705 489</b>	<b>3 622 869</b>
<b>Charges</b> note 5		
Frais de gestion	note 6 135 748	151 969
Droits de garde	3 512	2 625
Honoraires d'audit	8 255	9 387
Frais juridiques	5 388	963
Frais de communication aux porteurs de parts	25 990	42 577
Droits de dépôt	8 705	14 137
Frais de comptabilité de fonds	note 6 1 703	1 685
Frais du comité d'examen indépendant	4 281	6 413
Charge d'intérêts	102	244
Retenues d'impôts	1 203	53
Coûts de transactions	note 6, 7 10 604	24 769
Frais d'évaluation de fonds	26 276	11 578
<b>Total des charges</b>	<b>231 767</b>	<b>266 400</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>473 722</b>	<b>3 356 469</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	3 132	37 952
Catégorie B	359 716	2 662 227
Catégorie F	3 317	8 907
Catégorie O	107 557	647 383
	<b>473 722</b>	<b>3 356 469</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>		
Catégorie A	18 685	20 769
Catégorie B	1 258 876	1 390 258
Catégorie F	12 800	9 818
Catégorie O	248 929	292 348
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	0,17	1,83
Catégorie B	0,29	1,91
Catégorie F	0,26	0,91
Catégorie O	0,43	2,21

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016	2017	2016
	Catégorie A		Catégorie B	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>308 392</b>	<b>296 610</b>	<b>22 402 424</b>	<b>20 448 965</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>3 132</b>	<b>37 952</b>	<b>359 716</b>	<b>2 662 227</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	12 881	20 162	418 710	127 933
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 622	6 972	218 278	537 550
Rachat de parts rachetables	(13 376)	(78 116)	(1 849 701)	(1 528 687)
	2 127	(50 982)	(1 212 713)	(863 204)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	3 177	8 301	260 328	572 991
	3 177	8 301	260 328	572 991
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>2 082</b>	<b>(21 331)</b>	<b>(1 113 325)</b>	<b>1 226 032</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>310 474</b>	<b>275 279</b>	<b>21 289 099</b>	<b>21 674 997</b>
	2017	2016	2017	2016
	Catégorie F		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>201 405</b>	<b>232 169</b>	<b>5 013 027</b>	<b>5 001 624</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>3 317</b>	<b>8 907</b>	<b>107 557</b>	<b>647 383</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	117 394	36 642	148 860	68 837
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 202	1 965	58 379	116 536
Rachat de parts rachetables	(43 489)	(114 792)	(559 600)	(927 146)
	76 107	(76 185)	(352 361)	(741 773)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	3 165	4 000	58 406	116 582
	3 165	4 000	58 406	116 582
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>76 259</b>	<b>(71 278)</b>	<b>(303 210)</b>	<b>(210 972)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>277 664</b>	<b>160 891</b>	<b>4 709 817</b>	<b>4 790 652</b>
			2017	2016
			Total	
			\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>			<b>27 925 248</b>	<b>25 979 368</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>473 722</b>	<b>3 356 469</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables			697 845	253 574
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			281 481	663 023
Rachat de parts rachetables			(2 466 166)	(2 648 741)
			(1 486 840)	(1 732 144)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement			325 076	701 874
			325 076	701 874
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>(1 338 194)</b>	<b>922 451</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>			<b>26 587 054</b>	<b>26 901 819</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	473 722	3 356 469
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(164)	574
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(854 693)	918 890
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	732 204	(3 933 903)
Achats de placements	(5 658 874)	(10 919 311)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	7 079 322	13 063 100
Dividendes à recevoir	(13 954)	54 791
Autres montants à recevoir	24 014	25 916
Charges à payer	(5 954)	2 136
Frais de gestion à payer	(2 540)	(31)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>1 773 083</b>	<b>2 568 631</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(43 595)	(38 735)
Produit de l'émission de parts rachetables	697 845	256 591
Rachat de parts rachetables	(2 425 713)	(2 745 750)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(1 771 463)</b>	<b>(2 527 894)</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	164	(574)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 784	40 163
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	31 974	(11 306)
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>33 758</b>	<b>28 857</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	43 989	54 558
Intérêts payés	102	244
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	520 949	605 788

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Actions</b>				
<b>Biens de consommation discrétionnaire</b>				
Corus Entertainment Inc.	25 300	332 948	344 839	
Shaw Communications Inc.	37 600	988 124	1 063 704	
		1 321 072	1 408 543	5,3
<b>Énergie</b>				
Enbridge Inc.	45 125	2 334 384	2 331 157	
Keyera Corp.	16 750	675 237	683 735	
Pembina Pipeline Corp.	36 799	1 460 488	1 580 517	
Peyto Exploration & Development Corp.	24 575	627 590	578 004	
TransCanada Corp.	31 905	1 560 077	1 972 367	
Vermilion Energy Inc.	11 309	609 134	465 252	
		7 266 910	7 611 032	28,7
<b>Services financiers</b>				
Banque de Montréal	10 900	1 057 649	1 037 898	
Banque de Nouvelle-Écosse	27 275	1 780 445	2 127 723	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 000	593 661	737 730	
Great-West Lifeco Inc.	22 975	852 063	807 571	
Corporation Financière Power	27 706	954 132	921 779	
Banque Royale du Canada	20 000	1 476 785	1 883 200	
Banque Toronto-Dominion	6 275	346 966	410 071	
		7 061 701	7 925 972	29,8
<b>Industries</b>				
Groupe WSP Global Inc.	11 935	329 943	642 222	
		329 943	642 222	2,4
<b>Matières premières</b>				
Agrium Inc.	8 265	1 008 789	971 385	
Chemtrade Logistics Income Fund	22 300	445 465	405 637	
		1 454 254	1 377 022	5,2
<b>Immobilier</b>				
Brookfield Property Partners LP	30 425	923 856	933 439	
Canadian Apartment Properties REIT	9 400	245 697	315 558	
First Capital Realty Inc.	25 875	520 175	511 290	
Northview Apartment Real Estate Investment Trust	24 344	488 786	512 198	
Fonds de placement immobilier RioCan	35 925	956 183	864 715	
		3 134 697	3 137 200	11,8
<b>Services de télécommunications</b>				
BCE Inc.	11 172	598 339	652 445	
Rogers Communications Inc.	8 525	434 600	522 156	
TELUS Corp.	23 600	1 074 873	1 056 572	
		2 107 812	2 231 173	8,4
<b>Services publics</b>				
Algonquin Power & Utilities Corp.	53 250	605 993	726 863	
Brookfield Renewable Energy Partners LP	22 000	665 068	909 700	
Fortis Inc.	9 725	387 787	443 266	
		1 658 848	2 079 829	7,8
<b>Total actions</b>		<b>24 335 237</b>	<b>26 412 993</b>	<b>99,4</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds de revenu élevé

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Placements indexés</b>				
<b>Actions canadiennes</b>				
Indice ETF iShares S&P/TSX 60	6 118	137 685	137 227	
		137 685	137 227	0,5
<b>Total placements indexés</b>		<b>137 685</b>	<b>137 227</b>	<b>0,5</b>
<b>Total des placements</b>		<b>24 472 922</b>	<b>26 550 220</b>	<b>99,9</b>
<b>Coût des transactions</b>		<b>(23 590)</b>		
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>			<b>36 834</b>	<b>0,1</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>24 449 332</b>	<b>26 587 054</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds de revenu élevé (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaïde, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de fournir un revenu élevé ainsi qu'une croissance du capital modérée en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, y compris des fiducies de placement immobilier (FPI), des fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des actions à rendement élevé.

En date du 28 août 2017, la désignation des « catégories » de parts du Fonds est devenue des « séries » de parts du Fonds, et la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2017 et les états de la situation financière au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

#### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

#### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

#### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

## 3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

### Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

## 4. Parts rachetables

### Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
<b>Catégorie A</b>					
<b>2017</b>	<b>18 640</b>	<b>767</b>	<b>157</b>	<b>(797)</b>	<b>18 767</b>
2016	21 471	1 419	480	(5 214)	18 156
<b>Catégorie B</b>					
<b>2017</b>	<b>1 276 847</b>	<b>23 530</b>	<b>12 314</b>	<b>(104 008)</b>	<b>1 208 683</b>
2016	1 409 285	8 456	35 024	(98 742)	1 354 023
<b>Catégorie F</b>					
<b>2017</b>	<b>11 173</b>	<b>6 421</b>	<b>121</b>	<b>(2 348)</b>	<b>15 367</b>
2016	15 630	2 201	124	(8 157)	9 798
<b>Catégorie O</b>					
<b>2017</b>	<b>252 168</b>	<b>7 364</b>	<b>2 907</b>	<b>(27 844)</b>	<b>234 595</b>
2016	309 746	4 253	6 791	(54 657)	266 133

### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement et/ou remboursement de capital	Mensuelle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Effectif le 31 août 2016, le taux de distribution mensuel a été modifié d'une distribution à taux fixe correspondant à un rendement compris entre 5 % et 7 % par année à un taux variable. En date du 30 septembre 2017, le montant de distribution mensuel par part sera fixé à nouveau au début de chaque année civile. Les distributions annuelles ont lieu en décembre de chaque année.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

## 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Catégorie A	<b>2,00</b>	2,00
Catégorie B	<b>1,25</b>	1,25
Catégorie F*	<b>1,00</b>	1,00
Catégorie O	—	—

\* En date du 28 août 2017, les frais de gestion de la catégorie F ont été réduits de 0,15 %, de 1,00 % à 0,85 %.

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

## 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera (21,09 % et 9,00 % au 31 décembre 2016 et 21,00 % et 9,34 % au 30 juin 2016).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	135 748	151 969
Frais de comptabilité de fonds	1 703	1 685
Coûts de transactions	2 349	1 899

	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
	\$	\$

### Montants à payer

Frais de gestion à payer	24 183	26 723
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	582	747

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie A	0,72	0,72
Catégorie F	0,62	0,84

## 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours des périodes de six mois closes le 30 juin 2017 et 2016, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
	2 019	5 388

## 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

### Hierarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau I : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### *Titres du marché monétaire*

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### *Obligations et débetures*

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

#### *Actions*

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

#### *Placements indexés*

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### *Prêts*

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### *Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres*

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### *Fonds sous-jacents et sociétés en commandite*

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### *Instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Actions	26 412 993	—	—	26 412 993
Placements indexés	137 227	—	—	137 227
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 550 220</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>26 550 220</b>

  

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Actions	27 710 075	—	—	27 710 075
Placements indexés	138 104	—	—	138 104
<b>Total de l'actif</b>	<b>27 848 179</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27 848 179</b>

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

#### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.



# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	30 juin 2017 \$	31 décembre 2016 \$
<b>Indices de référence</b>			
Indice composé à dividendes élevés S&P TSX (\$ CA)	+/-10	<b>+/-2 598 000</b>	+/-2 714 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	5,3	5,8
Énergie	28,7	29,9
Services financiers	29,8	29,5
Industries	2,4	2,0
Matières premières	5,2	2,9
Immobilier	11,8	12,7
Services de télécommunications	8,4	7,5
Services publics	7,8	8,9
Placements indexés		
Actions canadiennes	0,5	0,5
Autres actifs (passifs) nets	0,1	0,3
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

# Fiera Capital Fonds de revenu élevé

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

## 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	Pertes en capital		Pertes autres qu'en capital	
	Montants	Montants	Année d'expiration	
	\$	\$		
<b>31 décembre 2016</b>	<b>3 035 518</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

## 11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Prêts en cours	4 851 780	6 863 190
Montant de la garantie	5 094 373	7 206 357
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	4 930	4 791
Charges de prêts de titres	1 972	1 916
Revenus nets de prêts de titres	2 958	2 875
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	217	53
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	2 741	2 822
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

## 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

## 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

## 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 31 décembre 2016 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	84 133 033	89 273 242
Trésorerie	—	51 232
Montants à recevoir sur la vente de parts	528 000	915 000
Intérêts à recevoir	507	260
Dividendes à recevoir	140 514	150 130
Autres montants à recevoir	6 204	8 152
<b>Total de l'actif</b>	<b>84 808 258</b>	<b>90 398 016</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dette bancaire	2 980	—
Montants à payer pour les parts rachetées	258 066	704 125
Frais de gestion à payer	note 6 9 236	9 328
Charges à payer	note 6 55 808	65 266
<b>Total du passif</b>	<b>326 090</b>	<b>778 719</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>84 482 168</b>	<b>89 619 297</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	1 782	1 760
Catégorie B	7 793 931	8 034 365
Catégorie F	773 714	29 981
Catégorie O	75 912 741	81 553 191
	<b>84 482 168</b>	<b>89 619 297</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie note 4</b>		
Catégorie A	76	76
Catégorie B	305 549	319 604
Catégorie F	29 994	1 172
Catégorie O	2 798 169	3 049 417
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	23,24	22,96
Catégorie B	25,51	25,14
Catégorie F	25,80	25,57
Catégorie O	27,13	26,74

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale et président de la division des stratégies de placement privé alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 \$	2016 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à distribuer	6 799	3 734
Revenus de prêts de titres	note 11 3 365	3 577
Dividendes	817 930	764 156
Distributions provenant de fonds sous-jacents	note 6 6 343	—
Gain (perte) de change sur la trésorerie	211	165
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	2 011 372	(1 295 635)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(613 350)	3 607 380
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>2 232 670</b>	<b>3 083 377</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	note 5 note 6 55 606	50 891
Droits de garde	7 278	4 507
Honoraires d'audit	8 255	9 390
Frais juridiques	5 397	964
Frais de communication aux porteurs de parts	21 123	34 894
Droits de dépôt	8 705	14 142
Frais de comptabilité de fonds	note 6 4 852	3 457
Frais du comité d'examen indépendant	4 288	6 415
Charge d'intérêts	269	26
Retenues d'impôts	431	567
Coûts de transactions	note 6, 7 28 193	52 086
Frais d'évaluation de fonds	23 362	13 777
<b>Total des charges</b>	<b>167 759</b>	<b>191 116</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>2 064 911</b>	<b>2 892 261</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	22	41
Catégorie B	141 723	209 360
Catégorie F	1 793	842
Catégorie O	1 921 373	2 682 018
	<b>2 064 911</b>	<b>2 892 261</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>		
Catégorie A	77	77
Catégorie B	313 278	329 399
Catégorie F	3 382	1 172
Catégorie O	2 880 162	2 560 518
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	0,29	0,53
Catégorie B	0,45	0,64
Catégorie F	0,53	0,72
Catégorie O	0,67	1,05

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016	2017	2016
	Catégorie A		Catégorie B	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>1 760</b>	<b>1 559</b>	<b>8 034 365</b>	<b>7 296 899</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>22</b>	<b>41</b>	<b>141 723</b>	<b>209 360</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	—	—	196 474	568 717
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	14 758	16 194
Rachat de parts rachetables	—	—	(576 834)	(607 007)
	—	—	(365 602)	(22 096)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	—	—	16 555	16 698
	—	—	16 555	16 698
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>22</b>	<b>41</b>	<b>(240 434)</b>	<b>170 566</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>1 782</b>	<b>1 600</b>	<b>7 793 931</b>	<b>7 467 465</b>
	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	Catégorie F		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>29 981</b>	<b>26 409</b>	<b>81 553 191</b>	<b>46 286 684</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 793</b>	<b>842</b>	<b>1 921 373</b>	<b>2 682 018</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	749 635	—	3 078 489	33 582 018
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	6 751	4	695 477	644 244
Rachat de parts rachetables	(7 500)	—	(10 640 279)	(10 422 785)
	748 886	4	(6 866 313)	23 803 477
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	6 946	98	695 510	644 637
	6 946	98	695 510	644 637
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>743 733</b>	<b>748</b>	<b>(5 640 450)</b>	<b>25 840 858</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>773 714</b>	<b>27 157</b>	<b>75 912 741</b>	<b>72 127 542</b>
			<b>2017</b>	<b>2016</b>
			<b>Total</b>	
			\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>			<b>89 619 297</b>	<b>53 611 551</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>2 064 911</b>	<b>2 892 261</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables			4 024 598	34 150 735
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			716 986	660 442
Rachat de parts rachetables			(11 224 613)	(11 029 792)
			(6 483 029)	23 781 385
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement			719 011	661 433
			719 011	661 433
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>(5 137 129)</b>	<b>26 012 213</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>			<b>84 482 168</b>	<b>79 623 764</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 064 911	2 892 261
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(211)	(165)
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(2 011 372)	1 295 635
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	613 350	(3 607 380)
Distributions hors trésorerie provenant des placements	(6 343)	—
Achats de placements	(20 850 962)	(54 409 444)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	27 395 536	28 607 586
Intérêts à recevoir	(247)	127
Dividendes à recevoir	9 616	(72 162)
Autres montants à recevoir	1 948	5 532
Charges à payer	(9 458)	1 505
Frais de gestion à payer	(92)	(111)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>7 206 676</b>	<b>(25 286 616)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(2 025)	(559)
Produit de l'émission de parts rachetables	4 411 598	35 541 735
Rachat de parts rachetables	(11 670 672)	(10 293 076)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(7 261 099)</b>	<b>25 248 100</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	211	165
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(54 212)	(38 351)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	51 232	355 237
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>(2 980)</b>	<b>316 886</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	6 552	3 861
Intérêts payés	269	26
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	827 546	691 994

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Titres du marché monétaire</b>						
<b>Bons du Trésor canadiens</b>						
Bons du Trésor canadiens	13 juillet 2017	0,517 %	125 000	124 864	124 864	
Bons du Trésor canadiens	27 juillet 2017	0,501 %	50 000	49 950	49 950	
Bons du Trésor canadiens	10 août 2017	0,506 %	220 000	219 798	219 798	
Bons du Trésor canadiens	24 août 2017	0,658 %	95 000	94 906	94 906	
Bons du Trésor canadiens	7 septembre 2017	0,562 %	1 285 000	1 283 431	1 283 431	
				1 772 949	1 772 949	2,1
<b>Total titres du marché monétaire</b>				<b>1 772 949</b>	<b>1 772 949</b>	<b>2,1</b>
<b>Actions</b>						
<b>Biens de consommation discrétionnaire</b>						
Cineplex Inc.			35 132	1 635 236	1 857 078	
Dollarama Inc.			21 041	1 317 349	2 607 190	
Restaurant Brands International Inc.			29 162	2 356 275	2 366 205	
				5 308 860	6 830 473	8,1
<b>Biens de consommation de base</b>						
Alimentation Couche-Tard inc., catégorie B			49 052	2 059 082	3 049 071	
				2 059 082	3 049 071	3,6
<b>Énergie</b>						
ARC Resources Ltd.			42 489	993 059	720 613	
Canadian Natural Resources Ltd.			80 032	3 031 905	2 994 797	
CES Energy Solutions Corp.			204 276	1 069 402	1 180 715	
Parex Resources Inc.			50 840	860 223	749 890	
Seven Generations Energy Ltd.			36 591	820 491	812 686	
Tourmaline Oil Corp.			42 978	1 400 065	1 198 227	
TransCanada Corp.			38 419	2 018 478	2 375 063	
Vermilion Energy Inc.			26 575	1 220 640	1 093 296	
				11 414 263	11 125 287	13,2
<b>Services financiers</b>						
Banque de Nouvelle-Écosse			46 953	2 796 231	3 662 804	
Services financiers Élément			118 832	1 369 873	1 057 605	
Société Financière Manuvie			71 790	1 488 600	1 745 215	
Onex Corp.			19 136	1 391 558	1 986 508	
Banque Royale du Canada			69 271	4 752 632	6 522 556	
Financière Sun Life inc.			20 517	1 055 010	951 168	
Banque Toronto-Dominion			84 177	4 116 136	5 500 967	
Trisura Group Ltd.			1	17	22	
				16 970 057	21 426 845	25,4
<b>Industries</b>						
Brookfield Business Partners LP			1 274	32 725	44 679	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada			23 990	1 415 876	2 524 228	
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée			13 019	2 519 594	2 716 414	
Stantec Inc.			27 384	906 723	894 088	
Waste Connections Inc.			42 828	2 720 480	3 577 423	
				7 595 398	9 756 832	11,5
<b>Technologies de l'information</b>						
Groupe CGI inc.			29 129	1 469 646	1 930 088	
Kinaxis Inc.			19 586	1 325 657	1 581 374	
Open Text Corp.			41 353	1 389 092	1 692 578	
Shopify Inc.			6 089	590 701	685 621	
				4 775 096	5 889 661	7,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Matières premières</b>				
Franco-Nevada Corp.	31 479	2 573 782	2 945 490	
Lundin Mining Corp.	106 125	839 071	782 141	
Methanex Corp.	31 262	1 478 838	1 789 750	
West Fraser Timber Co Ltd.	29 831	1 417 917	1 831 027	
		6 309 608	7 348 408	8,7
<b>Immobilier</b>				
Brookfield Asset Management Inc., catégorie A	81 849	2 925 952	4 165 296	
FirstService Corp.	9 906	844 883	824 278	
		3 770 835	4 989 574	5,9
<b>Services de télécommunications</b>				
TELUS Corp.	39 705	1 604 290	1 777 593	
		1 604 290	1 777 593	2,1
<b>Services publics</b>				
Brookfield Infrastructure Partners LP	38 789	1 352 385	2 057 369	
Emera Inc.	17 896	852 869	862 766	
		2 205 254	2 920 135	3,4
<b>Total actions</b>		<b>62 012 743</b>	<b>75 113 879</b>	<b>88,9</b>
<b>Fonds sous-jacents</b>				
<b>Fonds d'actions canadiennes</b>				
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O	58 786	7 213 426	7 246 205	
		7 213 426	7 246 205	8,6
<b>Total fonds sous-jacents</b>		<b>7 213 426</b>	<b>7 246 205</b>	<b>8,6</b>
<b>Total des placements</b>		<b>70 999 118</b>	<b>84 133 033</b>	<b>99,6</b>
<b>Coût des transactions</b>		<b>(49 465)</b>		
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>			<b>349 135</b>	<b>0,4</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>70 949 653</b>	<b>84 482 168</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement prudente comprenant une approche de portefeuille diversifié en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes de grande taille et de taille moyenne, en privilégiant des sociétés bien établies jouissant d'assises financières solides et de bonnes perspectives de croissance.

En date du 28 août 2017, la désignation des « catégories » de parts du Fonds est devenue des « séries » de parts du Fonds, et la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2017 et les états de la situation financière au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

#### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

#### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les



# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

#### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

## 3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

### Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

## 4. Parts rachetables

### Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
Catégorie A					
2017	76	—	—	—	76
2016	76	—	—	—	76
Catégorie B					
2017	3 19 604	7 683	579	(22 317)	305 549
2016	329 470	26 060	711	(28 281)	327 960
Catégorie F					
2017	1 172	28 848	262	(288)	29 994
2016	1 172	—	—	—	1 172
Catégorie O					
2017	3 049 417	112 363	25 635	(389 246)	2 798 169
2016	1 965 148	1 415 698	26 599	(429 522)	2 977 923

### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

## 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Catégorie A	2,00	2,00
Catégorie B	1,25	1,25
Catégorie F	1,00	1,00
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

### 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera (21,09 % et 9,00 % au 31 décembre 2016 et 21,00 % et 9,34 % au 30 juin 2016).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Revenus provenant de fonds sous-jacents		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	6 343	—
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	55 606	50 891
Frais de comptabilité de fonds	4 852	3 457
Coûts de transactions	1 771	587
	<b>Au 30 juin 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
	\$	\$
<b>Montants à payer</b>		
Frais de gestion à payer	9 236	9 328
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	1 769	2 349

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie A	100,00	100,00
Catégorie F	0,18	4,57

### 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours des périodes de six mois closes le 30 juin 2017 et 2016, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
	10 333	30 059

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

#### Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

#### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

#### Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

#### Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	1 772 949	—	—	1 772 949
Actions	75 113 879	—	—	75 113 879
Fonds sous-jacents	7 246 205	—	—	7 246 205
<b>Total de l'actif</b>	<b>84 133 033</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>84 133 033</b>

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	724 302	—	—	724 302
Actions	79 830 354	—	—	79 830 354
Fonds sous-jacents	8 718 586	—	—	8 718 586
<b>Total de l'actif</b>	<b>89 273 242</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>89 273 242</b>

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

#### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition directe du Fonds au risque de change est négligeable.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition directe du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	30 juin 2017 \$	31 décembre 2016 \$
<b>Indices de référence</b>			
Indice S&P TSX composé	+/-10	<b>+/-7 824 000</b>	+/-8 535 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	2,1	0,4
Obligations d'États	—	0,4
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	8,1	7,1
Biens de consommation de base	3,6	3,7
Énergie	13,2	15,3
Services financiers	25,4	26,3
Industries	11,5	9,5
Technologies de l'information	7,0	5,7
Matières premières	8,7	9,1
Immobilier	5,9	7,6
Services de télécommunications	2,1	2,1
Services publics	3,4	2,7
Fonds sous-jacents		
Fonds d'actions canadiennes	8,6	9,7
Autres actifs (passifs) nets	0,4	0,4
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.



# Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit est négligeable.

#### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition directe du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

## 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	Pertes en capital		Pertes autres qu'en capital	
	Montants	Montants	Année d'expiration	
	\$	\$		
<b>31 décembre 2016</b>	<b>8 361 758</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

## 11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Prêts en cours	8 919 514	18 242 265
Montant de la garantie	9 365 494	19 154 386
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	5 608	5 962
Charges de prêts de titres	2 243	2 385
Revenus nets de prêts de titres	3 365	3 577
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	431	567
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	2 934	3 010
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

## Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

### Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

---

#### 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

---

#### 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

---

#### 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 31 décembre 2016 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	390 205 000	444 459 476
Trésorerie	45 356	—
Montants à recevoir sur la vente de placements	485 009	3 730 505
Montants à recevoir sur la vente de parts	99	173 803
Intérêts à recevoir	88	96
Dividendes à recevoir	630 652	851 453
Autres montants à recevoir	59 371	67 059
<b>Total de l'actif</b>	<b>391 425 575</b>	<b>449 282 392</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dettes bancaires	—	25 400
Montants à payer pour les parts rachetées	325 154	949 515
Achats de placements à payer	932 184	5 957 243
Frais de gestion à payer	note 6 358 509	417 357
Charges à payer	note 6 77 215	149 572
<b>Total du passif</b>	<b>1 693 062</b>	<b>7 499 087</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>389 732 513</b>	<b>441 783 305</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	2 689 187	3 384 786
Catégorie AV	973	47 588
Catégorie B	295 516 101	349 368 788
Catégorie F	9 238 804	8 670 432
Catégorie FV	207 134	678 304
Catégorie O	82 080 314	79 633 407
	<b>389 732 513</b>	<b>441 783 305</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie</b>	note 4	
Catégorie A	27 160	31 822
Catégorie AV	9	415
Catégorie B	2 726 719	3 013 547
Catégorie F	82 659	72 620
Catégorie FV	1 839	5 647
Catégorie O	665 888	607 689
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	99,01	106,37
Catégorie AV	106,97	114,78
Catégorie B	108,38	115,93
Catégorie F	111,77	119,39
Catégorie FV	112,61	120,12
Catégorie O	123,26	131,04

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale et président de la division des stratégies de placement privé alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 \$	2016 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à distribuer	69 419	106 035
Revenus de prêts de titres	note 11 284 770	253 249
Dividendes	2 726 775	3 069 699
Gain (perte) de change sur la trésorerie	221	(41)
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(738 831)	19 889 555
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(25 946 318)	10 909 206
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>(23 603 964)</b>	<b>34 227 703</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	note 6 2 338 329	2 397 314
Droits de garde	26 057	11 871
Honoraires d'audit	8 255	9 397
Frais juridiques	5 389	1 171
Frais de communication aux porteurs de parts	139 765	183 904
Droits de dépôt	9 018	14 153
Frais de comptabilité de fonds	note 6 22 495	26 564
Frais du comité d'examen indépendant	4 282	6 420
Charge d'intérêts	2 577	456
Retenues d'impôts	50 874	37 871
Coûts de transactions	note 6, 7 979 771	540 006
Frais d'évaluation de fonds	42 365	26 263
<b>Total des charges</b>	<b>3 629 177</b>	<b>3 255 390</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(27 233 141)</b>	<b>30 972 313</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	(225 637)	196 584
Catégorie AV	(2 831)	3 405
Catégorie B	(21 730 866)	24 535 484
Catégorie F	(616 198)	526 447
Catégorie FV	(40 440)	34 381
Catégorie O	(4 617 169)	5 676 012
	<b>(27 233 141)</b>	<b>30 972 313</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>		
Catégorie A	30 501	29 170
Catégorie AV	348	414
Catégorie B	2 874 709	2 929 766
Catégorie F	80 334	55 753
Catégorie FV	5 339	2 783
Catégorie O	608 035	551 128
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	(7,40)	6,74
Catégorie AV	(8,14)	8,22
Catégorie B	(7,56)	8,37
Catégorie F	(7,67)	9,44
Catégorie FV	(7,57)	12,35
Catégorie O	(7,59)	10,30

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 Catégorie A \$	2016 \$	2017 Catégorie AV \$	2016 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>3 384 786</b>	3 192 309	<b>47 588</b>	46 818
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(225 637)</b>	196 584	<b>(2 831)</b>	3 405
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	89 750	319 921	—	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 106	1 260	—	—
Rachat de parts rachetables	(560 134)	(439 395)	(43 784)	—
	<b>(469 278)</b>	(118 214)	<b>(43 784)</b>	—
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	684	—	—	—
	<b>684</b>	—	—	—
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(695 599)</b>	78 370	<b>(46 615)</b>	3 405
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>2 689 187</b>	3 270 679	<b>973</b>	50 223
	2017 Catégorie B \$	2016 \$	2017 Catégorie F \$	2016 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>349 368 788</b>	340 034 932	<b>8 670 432</b>	6 259 508
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(21 730 866)</b>	24 535 484	<b>(616 198)</b>	526 447
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 188 146	2 649 136	1 912 045	900 377
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	156	192	1 068	2 090
Rachat de parts rachetables	(33 285 318)	(15 514 758)	(727 435)	(353 970)
	<b>(32 097 016)</b>	(12 865 430)	<b>1 185 678</b>	548 497
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	24 805	—	1 108	2 173
	<b>24 805</b>	—	<b>1 108</b>	2 173
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(53 852 687)</b>	11 670 054	<b>568 372</b>	1 072 771
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>295 516 101</b>	351 704 986	<b>9 238 804</b>	7 332 279
	2017 Catégorie FV \$	2016 \$	2017 Catégorie O \$	2016 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>678 304</b>	249 399	<b>79 633 407</b>	70 514 383
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(40 440)</b>	34 381	<b>(4 617 169)</b>	5 676 012
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	141 047	137 200	11 956 548	4 226 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	3	46 115	139 872
Rachat de parts rachetables	(571 777)	(120)	(4 866 714)	(4 936 315)
	<b>(430 730)</b>	137 083	<b>7 135 949</b>	(570 443)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	—	373	71 873	140 770
	—	373	<b>71 873</b>	140 770
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(471 170)</b>	171 091	<b>2 446 907</b>	4 964 799
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>207 134</b>	420 490	<b>82 080 314</b>	75 479 182

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
	Total	
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>441 783 305</b>	420 297 349
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(27 233 141)</b>	30 972 313
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Produit de l'émission de parts rachetables	15 287 536	8 232 634
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	48 445	143 417
Rachat de parts rachetables	(40 055 162)	(21 244 558)
	<b>(24 719 181)</b>	<b>(12 868 507)</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Revenu net de placement	98 470	143 316
	<b>98 470</b>	<b>143 316</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(52 050 792)</b>	17 960 490
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>389 732 513</b>	438 257 839

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(27 233 141)	30 972 313
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(221)	41
Perte (gain) net réalisé sur les placements	738 831	(19 889 555)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	25 946 318	(10 909 206)
Achats de placements	(242 378 085)	(159 083 461)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	268 167 849	171 623 908
Intérêts à recevoir	8	(38)
Dividendes à recevoir	220 801	37 940
Autres montants à recevoir	7 688	22 876
Charges à payer	(72 357)	(8 924)
Frais de gestion à payer	(58 848)	(1 251)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>25 338 843</b>	<b>12 764 643</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(50 025)	435
Produit de l'émission de parts rachetables	15 461 240	8 139 155
Rachat de parts rachetables	(40 679 523)	(21 054 742)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(25 268 308)</b>	<b>(12 915 152)</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	221	(41)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	70 756	(150 550)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	(25 400)	234 674
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>45 356</b>	<b>84 124</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	69 427	105 997
Intérêts payés	2 577	456
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	2 940 748	3 107 639

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Titres du marché monétaire</b>						
<b>Bons du Trésor canadiens</b>						
Bons du Trésor canadiens	24 août 2017	0,607 %	555 000	554 456	554 456	
Bons du Trésor canadiens	7 septembre 2017	0,565 %	300 000	299 643	299 643	
				854 099	854 099	0,2
<b>Total titres du marché monétaire</b>				<b>854 099</b>	<b>854 099</b>	<b>0,2</b>
<b>Actions</b>						
<b>Biens de consommation discrétionnaire</b>						
Aritzia Inc.			414 839	6 966 775	6 230 882	
AutoCanada Inc.			86 013	2 193 235	1 641 128	
Freshii Inc.			154 816	2 019 272	1 904 237	
Park Lawn Corp.			293 097	5 407 540	5 516 086	
Sleep Country Canada Holdings Inc.			294 613	9 381 139	12 123 325	
Spin Master Corp.			200 876	5 060 405	7 773 901	
Stingray Digital Group Inc.			584 442	4 313 883	4 605 403	
Uni-Select Inc.			340 075	11 565 843	10 651 149	
				46 908 092	50 446 111	12,9
<b>Biens de consommation de base</b>						
AGT Food & Ingredients Inc.			109 382	3 295 913	2 546 413	
Clearwater Seafoods Inc.			162 374	1 638 710	1 854 311	
Premium Brands Holdings Corp.			80 003	6 667 304	7 443 479	
				11 601 927	11 844 203	2,9
<b>Énergie</b>						
CES Energy Solutions Corp.			1 357 606	10 321 406	7 846 963	
Enerflex Ltd.			445 602	7 503 225	8 386 230	
Gran Tierra Energy Inc.			790 923	3 032 536	2 277 858	
Kelt Exploration Ltd.			760 900	5 352 601	4 778 452	
NuVista Energy Ltd.			825 810	5 572 479	5 409 056	
Parex Resources Inc.			816 108	11 759 732	12 037 593	
Spartan Energy Corp.			198 471	1 639 794	1 220 595	
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.			4 445 878	6 427 833	5 824 100	
ZCL Composites Inc.			213 134	2 748 150	2 775 005	
				54 357 756	50 555 852	13,0
<b>Services financiers</b>						
Acasta Enterprises Inc., catégorie B avec droit de vote restreint			748 861	7 445 206	5 751 252	
Acasta Enterprises Inc., bons de souscription (8 septembre 2020)			215 601	43 120	187 573	
Banque Canadienne de l'Ouest			147 749	4 137 286	4 045 368	
Equitable Group Inc.			177 456	10 524 368	10 555 083	
				22 149 980	20 539 276	5,3
<b>Soins de santé</b>						
CRH Medical Corp.			524 058	3 971 538	3 867 548	
Thérapeutique Knight inc.			625 245	3 245 100	6 433 771	
				7 216 638	10 301 319	2,6
<b>Industries</b>						
AG Growth International Inc.			138 170	6 052 756	7 975 172	
Badger Daylighting Ltd.			455 875	11 070 144	12 135 393	
Black Diamond Group Ltd.			297 151	1 312 355	820 137	
Boyd Group Income Fund			122 429	3 152 212	11 771 548	
Cargojet Inc.			216 261	7 099 992	10 274 560	
DIRTT Environmental Solutions			896 415	4 036 575	6 140 443	
New Flyer Industries Inc.			225 524	7 898 758	12 232 421	
Richelieu Hardware Ltd.			227 577	3 686 313	6 838 689	
Métaux Russel Inc.			235 050	6 357 987	6 101 898	

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Industries (suite)</b>				
Savaria Corp.	267 726	1 967 242	4 267 552	
StorageVault Canada Inc.	2 103 696	3 954 468	5 553 757	
		56 588 802	84 111 570	21,6
<b>Technologies de l'information</b>				
DealNet Capital Corp.	5 210 466	2 798 998	1 589 192	
Descartes Systems Group Inc.	320 121	10 045 351	10 099 818	
Enghouse Systems Ltd.	222 771	10 129 922	11 706 615	
Kinaxis Inc.	131 960	9 463 427	10 654 450	
Solium Capital Inc.	367 639	2 667 663	3 606 539	
Sylogist Ltd.	403 441	3 835 046	3 635 003	
		38 940 407	41 291 617	10,6
<b>Matières premières</b>				
Asanko Gold Inc.	1 587 166	6 288 406	3 158 460	
Endeavour Mining Corp.	325 927	8 204 150	7 294 246	
HudBay Minerals Inc.	790 767	7 201 682	5 930 753	
Interfor Corp.	490 074	6 406 352	9 105 575	
Intertape Polymer Group Inc.	524 280	12 503 945	12 944 473	
Major Drilling Group International Inc.	454 696	3 544 241	3 860 369	
Osisko Mining Inc.	810 995	2 482 162	3 325 080	
Stella-Jones Inc.	136 455	3 387 075	6 039 498	
Wesdome Gold Mines Ltd.	369 900	1 217 379	1 128 195	
Winpak Ltd.	104 572	5 887 755	6 088 182	
		57 123 147	58 874 831	15,2
<b>Immobilier</b>				
Altus Group Ltd.	225 162	4 745 083	6 311 291	
Colliers International Group Inc.	99 433	3 189 660	7 288 439	
FirstService Corp.	36 346	803 567	3 024 351	
InterRent REIT	1 171 548	7 271 520	9 477 822	
Killam Apartment Real Estate Investment Trust	241 769	2 557 897	3 080 137	
Pure Multi-Family REIT LP	537 593	4 896 610	4 677 059	
Tricon Capital Group Inc.	1 244 535	9 381 149	14 461 497	
		32 845 486	48 320 596	12,4
<b>Services publics</b>				
Boralex Inc., catégorie A	427 286	6 621 976	9 383 201	
Crius Energy Trust	355 094	2 563 937	3 682 325	
		9 185 913	13 065 526	3,4
<b>Total actions</b>		<b>336 918 148</b>	<b>389 350 901</b>	<b>99,9</b>
<b>Total des placements</b>		<b>337 772 247</b>	<b>390 205 000</b>	<b>100,1</b>
<b>Coût des transactions</b>		<b>(588 203)</b>		
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>			<b>(472 487)</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>337 184 044</b>	<b>389 732 513</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement fondamentale. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation canadiens émis par des sociétés canadiennes et privilégie de façon importante les actions de sociétés à petite ou à moyenne capitalisation.

En date du 10 mars 2017, les catégories AV et FV ont été fermés pour tout nouvel investissement.

En date du 28 août 2017, la désignation des « catégories » de parts du Fonds est devenue des « séries » de parts du Fonds, et la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2017 et les états de la situation financière au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

#### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

#### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### *Entreprises associées*

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

### *Entités structurées*

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### **Normes comptables publiées mais non encore adoptées**

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

---

### **3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques**

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

#### **Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif**

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

#### **Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur**

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

---

### **4. Parts rachetables**

#### **Structure du capital**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts de catégorie A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie AV furent offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller, cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie FV furent offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier, cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les parts de catégorie A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie AV et FV peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
Catégorie A					
2017	31 822	865	11	(5 538)	27 160
2016	30 352	3 027	12	(4 364)	29 027
Catégorie AV					
2017	415	—	—	(406)	9
2016	414	—	—	—	414
Catégorie B					
2017	3 013 547	10 470	1	(297 299)	2 726 719
2016	2 990 818	23 514	2	(138 439)	2 875 895
Catégorie F					
2017	72 620	16 399	10	(6 370)	82 659
2016	53 582	7 723	17	(3 036)	58 286
Catégorie FV					
2017	5 647	1 169	—	(4 977)	1 839
2016	2 126	1 200	—	(1)	3 325
Catégorie O					
2017	607 689	95 877	384	(38 062)	665 888
2016	554 650	33 582	1 018	(40 148)	549 102

### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

## 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Catégorie A	2,00	2,00
Catégorie AV	1,75	1,75
Catégorie B	1,25	1,25
Catégorie F	1,00	1,00
Catégorie FV	0,75	0,75
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

## 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera (21,09 % et 9,00 % au 31 décembre 2016 et 21,00 % et 9,34 % au 30 juin 2016).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017 \$	30 juin 2016 \$
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	2 338 329	2 397 314
Frais de comptabilité de fonds	22 495	26 564
Coûts de transactions	65 960	50 145
	<b>Au 30 juin 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
	\$	\$
<b>Montants à payer</b>		
Frais de gestion à payer	358 509	417 357
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	8 191	12 128

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Catégorie A	0,10	0,09
Catégorie AV	100,00	2,19
Catégorie F	0,02	0,02
Catégorie FV	0,48	0,16

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours des périodes de six mois closes le 30 juin 2017 et 2016, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

30 juin 2017	30 juin 2016
\$	\$
184 556	113 695

### 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

#### Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

#### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

#### Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

#### Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	854 099	—	—	854 099
Actions	389 350 901	—	—	389 350 901
<b>Total de l'actif</b>	<b>390 205 000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>390 205 000</b>

  

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	3 344 294	—	—	3 344 294
Actions	437 372 622	3 742 560	—	441 115 182
<b>Total de l'actif</b>	<b>440 716 916</b>	<b>3 742 560</b>	<b>—</b>	<b>444 459 476</b>

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aux cours de la période de six mois close le 30 juin 2017, il y a eu un transfert de placement de 3 680 000 \$ du niveau 2 au niveau 1 suite à l'offre publique initiale d'un titre d'actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 6 janvier 2017. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

#### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.



# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	30 juin 2017 \$	31 décembre 2016 \$
<b>Indices de référence</b>			
Indice des titres à petite capitalisation S&P TSX	+/-10	<b>+/-28 448 000</b>	+/-31 119 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	0,2	0,8
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	12,9	7,5
Biens de consommation de base	2,9	4,4
Énergie	13,0	25,9
Services financiers	5,3	8,9
Soins de santé	2,6	2,2
Industries	21,6	19,9
Technologies de l'information	10,6	4,0
Matières premières	15,2	13,1
Immobilier	12,4	11,5
Services publics	3,4	2,4
Autres actifs (passifs) nets	(0,1)	(0,6)
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

# Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

## 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

## 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

## 11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Prêts en cours	49 161 050	131 024 490
Montant de la garantie	51 619 107	137 575 732
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	474 616	422 082
Charges de prêts de titres	189 846	168 833
Revenus nets de prêts de titres	284 770	253 249
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	44 046	37 871
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	240 724	215 378
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

## Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

### Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

---

#### 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

---

#### 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

---

#### 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 31 décembre 2016 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	46 441 261	42 812 600
Contrats de change à terme à la juste valeur	—	740
Trésorerie	132 798	40 750
Montants à recevoir du gestionnaire	18 011	—
Montants à recevoir sur la vente de parts	232 940	90 055
Intérêts à recevoir	—	31
Dividendes à recevoir	18 718	53 136
Autres montants à recevoir	626	238
<b>Total de l'actif</b>	<b>46 844 354</b>	<b>42 997 550</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Contrats de change à terme à la juste valeur	—	809
Montants à payer pour les parts rachetées	107 597	13 400
Achats de placements à payer	—	91 254
Frais de gestion à payer	6 952	7 951
Charges à payer	69 458	71 548
<b>Total du passif</b>	<b>184 007</b>	<b>184 962</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>46 660 347</b>	<b>42 812 588</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	296 779	182 952
Catégorie AV	266 307	341 240
Catégorie AVH	—	981
Catégorie B	925 070	603 719
Catégorie F	3 346 288	489 854
Catégorie FV	3 068 353	8 679 429
Catégorie FVH	—	975
Catégorie O	38 757 550	32 513 438
	<b>46 660 347</b>	<b>42 812 588</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie</b>	<b>note 4</b>	
Catégorie A	13 202	8 814
Catégorie AV	12 171	16 888
Catégorie AVH	—	101
Catégorie B	41 622	29 490
Catégorie F	147 155	23 359
Catégorie FV	133 541	411 349
Catégorie FVH	—	101
Catégorie O	1 662 932	1 516 748
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	22,48	20,76
Catégorie AV	21,88	20,21
Catégorie AVH	—	9,68
Catégorie B	22,23	20,47
Catégorie F	22,74	20,97
Catégorie FV	22,98	21,10
Catégorie FVH	—	9,62
Catégorie O	23,31	21,44

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale et président de la division des stratégies de placement privé alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 \$	2016 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à distribuer	969	420
Revenus de prêts de titres	2 020	431
Dividendes	370 444	207 832
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(36 912)	(7 488)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	1 526 409	160 144
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	(1 532)	—
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	2 366 973	(496 560)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme	69	—
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>4 228 440</b>	<b>(135 221)</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	44 029	13 353
Droits de garde	5 180	2 986
Honoraires d'audit	8 255	9 386
Frais juridiques	7 803	963
Frais de communication aux porteurs de parts	19 009	25 842
Droits de dépôt	11 129	14 136
Frais de comptabilité de fonds	2 657	1 500
Frais du comité d'examen indépendant	4 271	6 412
Charge d'intérêts	367	152
Retenues d'impôts	56 016	31 178
Coûts de transactions	4 635	3 659
Frais d'évaluation de fonds	28 103	14 972
<b>Total des charges</b>	<b>191 454</b>	<b>124 539</b>
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	4 036 986	(259 760)
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	18 011	—
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>4 054 997</b>	<b>(259 760)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	15 676	(7 936)
Catégorie AV*	24 473	(6 127)
Catégorie AVH*	87	—
Catégorie B	56 201	(11 537)
Catégorie F	34 698	54
Catégorie FV*	722 686	(28 068)
Catégorie FVH*	91	—
Catégorie O	3 201 085	(206 146)
	<b>4 054 997</b>	<b>(259 760)</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>		
Catégorie A	9 569	11 763
Catégorie AV*	13 896	16 681
Catégorie AVH*	101	—
Catégorie B	36 482	24 476
Catégorie F	74 191	15 605
Catégorie FV*	287 685	31 029
Catégorie FVH*	101	—
Catégorie O	1 600 291	1 157 736
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	1,64	(0,67)
Catégorie AV*	1,76	(0,37)
Catégorie AVH*	0,86	—
Catégorie B	1,54	(0,47)
Catégorie F	0,47	—
Catégorie FV*	2,51	(0,90)
Catégorie FVH*	0,90	—
Catégorie O	2,00	(0,18)

\* Les catégories AVH et FVH, assorties d'une couverture, ont été lancées le 23 août 2016. En date du 10 mars 2017, les catégories AV, AVH, FV et FVH ont été fermés pour tout nouvel investissement et, par la suite, les catégories AVH et FVH ont été fermés le 6 avril 2017.

## Fiera Capital Fonds d'actions américaines

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016	2017	2016
	Catégorie A		Catégorie AV*	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>182 952</b>	246 224	<b>341 240</b>	297 684
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>15 676</b>	(7 936)	<b>24 473</b>	(6 127)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	98 151	16 000	—	215 546
Rachat de parts rachetables	—	(95 367)	(99 406)	(104 170)
	<b>98 151</b>	<b>(79 367)</b>	<b>(99 406)</b>	<b>111 376</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>113 827</b>	(87 303)	<b>(74 933)</b>	105 249
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>296 779</b>	158 921	<b>266 307</b>	402 933
	2017	2016	2017	2016
	Catégorie AVH*		Catégorie B	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>981</b>	—	<b>603 719</b>	485 468
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>87</b>	—	<b>56 201</b>	(11 537)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	—	—	276 452	10 875
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	1 930	383
Rachat de parts rachetables	(1 068)	—	(11 293)	—
	<b>(1 068)</b>	<b>—</b>	<b>267 089</b>	<b>11 258</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	note 4			
Revenu net de placement	—	—	1 939	—
	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 939</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(981)</b>	—	<b>321 351</b>	(279)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>—</b>	—	<b>925 070</b>	485 189
	2017	2016	2017	2016
	Catégorie F		Catégorie FV*	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>489 854</b>	180 208	<b>8 679 429</b>	841 078
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>34 698</b>	54	<b>722 686</b>	(28 068)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	3 161 893	220 000	354 703	18 400
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	4 498	—	—	—
Rachat de parts rachetables	(330 207)	(1 035)	(6 688 465)	(261 818)
	<b>2 836 184</b>	<b>218 965</b>	<b>(6 333 762)</b>	<b>(243 418)</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	note 4			
Revenu net de placement	14 448	—	—	—
	<b>14 448</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>2 856 434</b>	219 019	<b>(5 611 076)</b>	(271 486)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>3 346 288</b>	399 227	<b>3 068 353</b>	569 592

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions américaines

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016	2017	2016
	Catégorie FVH*		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>975</b>	<b>—</b>	<b>32 513 438</b>	<b>19 948 802</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>91</b>	<b>—</b>	<b>3 201 085</b>	<b>(206 146)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	—	—	5 497 729	7 137 151
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	222 772	83 163
Rachat de parts rachetables	(1 066)	—	(2 452 300)	(1 003 439)
	(1 066)	—	3 268 201	6 216 875
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	—	—	225 174	83 831
	—	—	225 174	83 831
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(975)</b>	<b>—</b>	<b>6 244 112</b>	<b>5 926 898</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>38 757 550</b>	<b>25 875 700</b>
			<b>2017</b>	<b>2016</b>
			<b>Total</b>	
			<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>			<b>42 812 588</b>	<b>21 999 464</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>4 054 997</b>	<b>(259 760)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables			9 388 928	7 617 972
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			229 200	83 546
Rachat de parts rachetables			(9 583 805)	(1 465 829)
			34 323	6 235 689
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement			241 561	83 831
			241 561	83 831
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>3 847 759</b>	<b>5 892 098</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>			<b>46 660 347</b>	<b>27 891 562</b>

\* Les catégories AVH et FVH, assorties d'une couverture, ont été lancées le 23 août 2016. En date du 10 mars 2017, les catégories AV, AVH, FV et FVH ont été fermés pour tout nouvel investissement et, par la suite, les catégories AVH et FVH ont été fermé le 6 avril 2017.

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 054 997	(259 760)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	36 912	7 488
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(1 526 409)	(160 144)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats de change à terme	1 532	—
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(2 366 973)	496 560
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change à terme	(69)	—
Achats de placements	(11 448 389)	(13 737 041)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	11 620 324	7 517 350
Montants à recevoir du gestionnaire	(18 011)	—
Intérêts à recevoir	31	17
Dividendes à recevoir	34 418	2 760
Autres montants à recevoir	(388)	459
Charges à payer	(2 090)	7 600
Frais de gestion à payer	(999)	(224)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>384 886</b>	<b>(6 124 935)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(12 361)	(285)
Produit de l'émission de parts rachetables	9 246 043	7 620 772
Rachat de parts rachetables	(9 489 608)	(1 456 614)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(255 926)</b>	<b>6 163 873</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(36 912)	(7 488)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	92 048	31 450
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	40 750	15 822
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>132 798</b>	<b>47 272</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	1 000	437
Intérêts payés	367	152
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	349 295	179 418

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Actions</b>				
<b>Biens de consommation discrétionnaire</b>				
AutoZone Inc.	1 944	1 649 573	1 440 226	
Lowe's Cos. Inc.	12 167	928 577	1 225 075	
NIKE Inc., catégorie B	18 398	1 056 969	1 409 717	
Tiffany & Co.	6 877	664 442	838 369	
TJX Cos. Inc.	17 330	1 350 220	1 624 294	
Tractor Supply Co.	13 414	1 228 290	944 380	
		6 878 071	7 482 061	16,0
<b>Biens de consommation de base</b>				
Colgate-Palmolive Co.	16 029	1 299 017	1 543 156	
PepsiCo Inc.	12 820	1 590 347	1 922 834	
		2 889 364	3 465 990	7,4
<b>Services financiers</b>				
CME Group Inc.	8 102	1 192 423	1 317 785	
FactSet Research Systems Inc.	4 389	920 429	947 226	
Moody's Corp.	19 273	2 068 296	3 045 634	
MSCI Inc.	11 945	923 190	1 597 683	
U.S. Bancorp	28 829	1 362 714	1 943 898	
Wells Fargo & Co.	18 484	1 092 071	1 330 128	
		7 559 123	10 182 354	21,8
<b>Soins de santé</b>				
Becton Dickinson and Co.	8 707	1 498 045	2 206 262	
Johnson & Johnson	15 808	1 994 357	2 715 896	
Mettler-Toledo International Inc.	2 309	870 598	1 764 856	
UnitedHealth Group Inc.	7 919	1 024 436	1 906 936	
Varian Medical Systems Inc.	7 963	703 059	1 067 145	
		6 090 495	9 661 095	20,7
<b>Industries</b>				
3M Co.	6 900	1 255 172	1 865 599	
Graco Inc.	9 876	787 444	1 401 622	
Middleby Corp.	8 352	1 064 372	1 317 989	
United Technologies Corp.	11 601	1 386 719	1 839 738	
		4 493 707	6 424 948	13,8
<b>Technologies de l'information</b>				
Analog Devices Inc.	14 638	1 353 056	1 479 008	
MasterCard Inc., catégorie A	13 981	1 450 874	2 205 185	
Oracle Corp.	26 673	1 252 062	1 736 863	
		4 055 992	5 421 056	11,6
<b>Matières premières</b>				
Ecolab Inc.	5 767	761 995	994 246	
Praxair Inc.	5 653	802 742	973 124	
Sherwin-Williams Co.	4 029	1 314 037	1 836 387	
		2 878 774	3 803 757	8,2
<b>Total actions</b>		<b>34 845 526</b>	<b>46 441 261</b>	<b>99,5</b>
<b>Total des placements</b>		<b>34 845 526</b>	<b>46 441 261</b>	<b>99,5</b>
<b>Coût des transactions</b>		<b>(15 500)</b>		
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>			<b>219 086</b>	<b>0,5</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>34 830 026</b>	<b>46 660 347</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions américaines (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 3 février 2017 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation américains, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par secteurs, investi principalement sur les marchés américains.

Les catégories AVH et FVH, assorties d'une couverture, ont été lancées le 23 août 2016. En date du 10 mars 2017, les catégories AV, AVH, FV et FVH ont été fermés pour tout nouvel investissement et, par la suite, les catégories AVH et FVH ont été fermés le 6 avril 2017.

En date du 28 août 2017, la désignation des « catégories » de parts du Fonds est devenue des « séries » de parts du Fonds, et la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2017 et les états de la situation financière au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

#### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

### Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

## 3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

### Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

## 4. Parts rachetables

### Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts de catégorie A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie AV furent offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller, cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie FV furent offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier,

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts de catégorie A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie AV et FV peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
Catégorie A					
2017	8 814	4 388	—	—	13 202
2016	11 975	801	—	(4 818)	7 958
Catégorie AV					
2017	16 888	—	—	(4 717)	12 171
2016	14 922	11 302	—	(5 460)	20 764
Catégorie AVH					
2017	101	—	—	(101)	—
Catégorie B					
2017	29 490	12 546	87	(501)	41 622
2016	24 145	577	20	—	24 742
Catégorie F					
2017	23 359	137 753	198	(14 155)	147 155
2016	8 775	11 180	—	(53)	19 902
Catégorie FV					
2017	411 349	16 347	—	(294 155)	133 541
2016	40 720	925	—	(13 450)	28 195
Catégorie FVH					
2017	101	—	—	(101)	—
Catégorie O					
2017	1 516 748	242 012	9 558	(105 386)	1 662 932
2016	954 087	355 577	4 063	(49 667)	1 264 060

### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

### 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

#### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie A*	1,75	2,00
Catégorie AV	1,75	1,75
Catégorie AVH	—	1,77
Catégorie B*	1,00	1,25
Catégorie F*	0,75	1,00
Catégorie FV	0,75	0,75
Catégorie FVH	—	0,77
Catégorie O	—	—

\* En date du 3 février 2017, les frais de gestion pour les catégories A, B and F ont été réduits de 0,25 %.

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

#### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

#### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

### 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera (21,09 % et 9,00 % au 31 décembre 2016 et 21,00 % et 9,34 % au 30 juin 2016).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	44 029	13 353
Frais de comptabilité de fonds	2 657	1 500
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	(18 011)	—

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
	\$	\$
<b>Montants à payer</b>		
Frais de gestion à payer	6 952	7 951
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	1 041	1 000
<b>Montants à recevoir</b>		
Montants à recevoir du gestionnaire	18 011	—

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie A	0,01	0,01
Catégorie AV	0,57	0,41
Catégorie AVH	—	100,00
Catégorie FV	0,05	0,02
Catégorie FVH	—	100,00

### 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours des périodes de six mois closes le 30 juin 2017 et 2016, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
	297	197

### 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

#### Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et
- Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

#### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

#### Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

### Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

### Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

### Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Actions	46 441 261	—	—	46 441 261
<b>Total de l'actif</b>	<b>46 441 261</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>46 441 261</b>
Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	469 466	—	—	469 466
Actions	42 343 134	—	—	42 343 134
Contrats de change à terme	—	740	—	740
<b>Total de l'actif</b>	<b>42 812 600</b>	<b>740</b>	<b>—</b>	<b>42 813 340</b>
<b>Passif</b>				
Contrats de change à terme	—	(809)	—	(809)
<b>Total du passif</b>	<b>—</b>	<b>(809)</b>	<b>—</b>	<b>(809)</b>

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.



# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds. Les risques présentés dans les tableaux suivants, le cas échéant, représentent le risque global du Fonds et pourraient être différents pour chaque catégorie résultant de la stratégie de couverture de la catégorie.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

#### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

Au 30 juin 2017

Devise	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$
Dollar américain	46 618 596	—	46 618 596	+/-2 331 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			46 441 261	
Éléments monétaires			177 335	

Au 31 décembre 2016

Devise	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$
Dollar américain	42 403 715	91 254	42 312 461	+/-2 116 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			42 343 134	
Éléments monétaires			(30 673)	

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	30 juin 2017 \$	31 décembre 2016 \$
<b>Indices de référence</b>			
Indice S&P 500	+/-10	+/-4 454 000	+/-4 119 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	—	1,1
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	16,0	17,9
Biens de consommation de base	7,4	7,8
Services financiers	21,8	20,7
Soins de santé	20,7	21,1
Industries	13,8	13,6
Technologies de l'information	11,6	10,0
Matières premières	8,2	7,8
Autres actifs (passifs) nets	0,5	—
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucun investissement significatif dans des titres à revenu fixe ou dans des titres de marché monétaire. Cependant, le Fonds est exposé au risque de crédit résultant d'instruments financiers dérivés.

### Instruments financiers dérivés

	30 juin 2017	31 décembre 2016
Les contreparties aux instruments financiers dérivés, le cas échéant, ont une notation de crédit égale ou supérieure à :	s.o.	A

#### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

À l'occasion, le Fonds pourrait investir dans des instruments financiers dérivés négociés hors bourse, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et qui pourraient s'avérer non liquides. Par conséquent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur pour respecter ses exigences en matière de liquidité ou pour répondre à des événements particuliers, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

## 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

## 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Le Fonds a conclu diverses conventions-cadres de compensation et autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour les états de la situation financière dans le cadre normal de ses activités. Cependant, ces accords permettent d'effectuer la compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait pas de positions importantes et/ou de positions en actifs dérivés et passifs dérivés à compenser.

## 11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Prêts en cours	6 848 825	3 760 844
Montant de la garantie	7 191 270	3 948 889
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	3 366	718
Charges de prêts de titres	1 346	287
Revenus nets de prêts de titres	2 020	431
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	449	4
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	1 571	427
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

# Fiera Capital Fonds d'actions américaines

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

---

### 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

---

### 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

---

### 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$
<b>Actif</b>	
<b>Actifs courants</b>	
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	11 941 702
Contrats de change à terme à la juste valeur	104
Trésorerie	10 944
Montants à recevoir du gestionnaire	note 6 65 386
Montants à recevoir sur la vente de parts	15 000
Dividendes à recevoir	18 445
Autres montants à recevoir	4 740
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 056 321</b>
<b>Passif</b>	
<b>Passifs courants</b>	
Frais de gestion à payer	note 6 9 958
Charges à payer	note 6 34 123
<b>Total du passif</b>	<b>44 081</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>12 012 240</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>	
Catégorie A	309 792
Catégorie AH	1 127
Catégorie B	60 501
Catégorie F	11 623 433
Catégorie FH	16 234
Catégorie O	1 153
	<b>12 012 240</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie</b>	note 4
Catégorie A	27 146
Catégorie AH	100
Catégorie B	5 309
Catégorie F	1 016 690
Catégorie FH	1 429
Catégorie O	101
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>	
Catégorie A	11,41
Catégorie AH	11,27
Catégorie B	11,40
Catégorie F	11,43
Catégorie FH	11,36
Catégorie O	11,48

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale et président de la division des stratégies de placement privé alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour la période close le 30 juin

	2017* \$
<b>Revenus</b>	
Intérêts à distribuer	note 6 99
Dividendes	note 6 89 289
Distributions provenant de fonds sous-jacents	note 6 13
Gain (perte) de change sur la trésorerie	2 140
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	
Gain (perte) net réalisé sur les placements	note 6 (2 537)
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	158
Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés	73
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	69 480
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme	104
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>158 819</b>
<b>Charges</b>	note 5
Frais de gestion	note 6 24 313
Droits de garde	15 716
Honoraires d'audit	8 255
Frais juridiques	806
Frais de communication aux porteurs de parts	8 567
Droits de dépôt	15 566
Frais de comptabilité de fonds	note 6 491
Frais du comité d'examen indépendant	3 946
Charge d'intérêts	71
Retenues d'impôts	8 801
Coûts de transactions	note 6, 7 26 170
Frais d'évaluation de fonds	18 265
<b>Total des charges</b>	<b>130 967</b>
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	27 852
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	note 6 65 386
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>93 238</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>	
Catégorie A	17 203
Catégorie AH	127
Catégorie B	(1 598)
Catégorie F	77 519
Catégorie FH	(166)
Catégorie O	153
	<b>93 238</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>	
Catégorie A	17 158
Catégorie AH	100
Catégorie B	1 590
Catégorie F	383 230
Catégorie FH	398
Catégorie O	100
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>	
Catégorie A	1,00
Catégorie AH	1,27
Catégorie B	(1,01)
Catégorie F	0,20
Catégorie FH	(0,42)
Catégorie O	1,53

\* Le Fonds a été lancé le 3 janvier 2017.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour la période close le 30 juin

		2017* Catégorie A \$	2017* Catégorie AH \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>		—	—
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		17 203	127
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	note 4		
Produit de l'émission de parts rachetables		292 595	1 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		121	—
		292 716	1 000
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	note 4		
Revenu net de placement		127	—
		127	—
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		309 792	1 127
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>		309 792	1 127
		2017* Catégorie B \$	2017* Catégorie F \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>		—	—
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		(1 598)	77 519
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	note 4		
Produit de l'émission de parts rachetables		62 099	11 597 417
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		256	15 746
Rachat de parts rachetables		—	(21 066)
		62 355	11 592 097
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	note 4		
Revenu net de placement		256	46 183
		256	46 183
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		60 501	11 623 433
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>		60 501	11 623 433
		2017* Catégorie FH \$	2017* Catégorie O \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>		—	—
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		(166)	153
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	note 4		
Produit de l'émission de parts rachetables		16 400	1 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		73	6
		16 473	1 006
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	note 4		
Revenu net de placement		73	6
		73	6
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		16 234	1 153
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>		16 234	1 153

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions internationales

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite) (non audité)

Pour la période close le 30 juin

		<b>2017*</b>
		<b>Total</b>
		<b>\$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>		<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>93 238</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Produit de l'émission de parts rachetables		11 970 511
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		16 202
Rachat de parts rachetables		(21 066)
		<b>11 965 647</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Revenu net de placement		46 645
		<b>46 645</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>12 012 240</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>		<b>12 012 240</b>

\* Le Fonds a été lancé le 3 janvier 2017.

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour la période close le 30 juin

	2017*
	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	93 238
Ajustements au titre des éléments suivants :	
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(2 140)
Perte (gain) net réalisé sur les placements	2 537
Perte (gain) net réalisé sur les contrats de change à terme	(158)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats à terme normalisés	(73)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	note 6 (69 480)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change à terme	(104)
Distributions hors trésorerie provenant des placements	(13)
Achats de placements	(14 102 890)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	2 228 375
Montants à recevoir du gestionnaire	(65 386)
Dividendes à recevoir	(18 445)
Autres montants à recevoir	(4 740)
Charges à payer	34 123
Frais de gestion à payer	9 958
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(11 895 198)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(30 443)
Produit de l'émission de parts rachetables	11 955 511
Rachat de parts rachetables	(21 066)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>11 904 002</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	2 140
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	10 944
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	—
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>10 944</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	99
Intérêts payés	71
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	62 043

\* Le Fonds a été lancé le 3 janvier 2017.



# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Titres du marché monétaire</b>						
<b>Bons du Trésor canadiens</b>						
Bons du Trésor canadiens	24 août 2017	0,658 %	55 000	54 946	54 946	
				54 946	54 946	0,5
<b>Total titres du marché monétaire</b>				<b>54 946</b>	<b>54 946</b>	<b>0,5</b>
<b>Actions</b>						
<b>Biens de consommation discrétionnaire</b>						
Cie Financière Richemont SA			2 479	271 778	265 587	
InterContinental Hotels Group PLC			7 215	518 424	519 347	
Shimano inc.			1 751	361 286	359 845	
				1 151 488	1 144 779	9,5
<b>Biens de consommation de base</b>						
Diageo PLC			12 630	495 439	483 327	
Hengan International Group Co Ltd.			18 664	187 613	178 847	
L'Oréal SA			1 704	455 461	460 384	
Nestlé SA			5 433	573 628	614 848	
Unicharm Corp.			5 908	196 442	192 706	
Unilever NV			8 291	579 525	593 416	
				2 488 108	2 523 528	21,0
<b>Services financiers</b>						
Commonwealth Bank of Australia			5 244	446 117	432 590	
HDFC Bank Ltd.			3 166	337 613	357 594	
Svenska Handelsbanken AB, catégorie A			22 070	413 252	409 824	
				1 196 982	1 200 008	10,0
<b>Soins de santé</b>						
Essilor International SA			1 759	297 547	290 253	
Novartis AG			4 156	427 711	449 760	
Novo Nordisk A/S			6 351	324 216	352 757	
Roche Holding AG			1 317	460 190	436 148	
				1 509 664	1 528 918	12,7
<b>Industries</b>						
Bunzl PLC			6 216	252 302	239 920	
FANUC Corp.			1 494	406 609	373 944	
Geberit AG			606	360 281	367 517	
Howden Joinery Group PLC			29 863	226 636	205 085	
IHS Markit Ltd.			6 575	383 545	376 056	
Intertek Group PLC			6 844	478 200	486 869	
Rational AG			189	125 039	130 459	
Rotork PLC			88 965	372 980	353 285	
Schindler Holding AG			1 607	432 922	442 182	
Spirax-Sarco Engineering PLC			4 079	355 535	368 135	
				3 394 049	3 343 452	27,8
<b>Technologies de l'information</b>						
Keyence Corp.			1 359	757 495	775 025	
SAP SE			3 187	429 547	431 709	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., ADR			9 026	411 147	409 804	
				1 598 189	1 616 538	13,5
<b>Matières premières</b>						
Chr Hansen Holding A/S			2 369	207 368	223 474	
Fuchs Petrolub SE			4 334	297 261	306 059	
				504 629	529 533	4,4
<b>Total actions</b>				<b>11 843 109</b>	<b>11 886 756</b>	<b>98,9</b>
<b>Total des placements</b>				<b>11 898 055</b>	<b>11 941 702</b>	<b>99,4</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions internationales

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Contrats de change à terme à la juste valeur</b>				
Achat CAD 229 Vente GBP 135 @ 1,69689	20 septembre 2017		1	
Achat CAD 233 Vente CHF 170 @ 1,36812	20 septembre 2017		1	
Achat CAD 1,926 Vente GBP 1,135 @ 1,6969	20 septembre 2017		9	
Achat CAD 2,971 Vente EUR 2,000 @ 1,4857	20 septembre 2017		—	
Achat CAD 2,269 Vente JPY 189,000 @ 0,0120	20 septembre 2017		79	
Achat CAD 2,969 Vente CHF 2,170 @ 1,36812	20 septembre 2017		14	
			104	—
<b>Total contrats de change à terme à la juste valeur</b>			<b>104</b>	<b>—</b>
<b>Coût des transactions</b>		<b>(25 833)</b>		
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>			<b>70 434</b>	<b>0,6</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>11 872 222</b>	<b>12 012 240</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions internationales (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 3 janvier 2017 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement fondamentale grâce à la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation étrangères. Le Fonds investira surtout dans des titres de participation de sociétés établies dans les marchés mondiaux à l'exclusion, en général, de l'Amérique du Nord.

Le Fonds a été lancé le 3 janvier 2017.

En date du 28 août 2017, la désignation des « catégories » de parts du Fonds est devenue des « séries » de parts du Fonds, et la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille et l'état de la situation financière au 30 juin 2017 ainsi que l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que le tableau des flux de trésorerie pour la période close le 30 juin 2017.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans l'état du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté à l'état du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans l'état du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

#### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans l'état du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans l'état de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans l'état du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans l'état du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans l'état du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans l'état de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans l'état du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans l'état du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans l'état de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans l'état du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans l'état du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans l'état du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans l'état du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans l'état du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans l'état du résultat global.

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans l'état du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans l'état de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés dans l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans l'état de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans l'état du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

#### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

### Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

## 3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

### Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

## 4. Parts rachetables

### Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts de catégorie A, AH et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F and FH sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts de catégorie A, AH, B, F et FH peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

#### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (3 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
Catégorie A 2017	—	27 135	11	—	27 146
Catégorie AH 2017	—	100	—	—	100
Catégorie B 2017	—	5 287	22	—	5 309
Catégorie F 2017	—	1 017 040	1 377	(1 727)	1 016 690
Catégorie FH 2017	—	1 423	6	—	1 429
Catégorie O 2017	—	100	1	—	101

#### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

#### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans l'état de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

## 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017 %
Catégorie A	1,90
Catégorie AH	1,92
Catégorie B	1,15
Catégorie F	0,90
Catégorie FH	0,92
Catégorie O	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans l'état du résultat global.

### 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera.

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans l'état du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans l'état du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans l'état du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans l'état de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017
	\$
<b>Revenus</b>	
Revenus provenant de fonds sous-jacents	
Distributions provenant de fonds sous-jacents	13
<b>Charges</b>	
Frais de gestion	24 313
Frais de comptabilité de fonds	491
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	(65 386)
	<b>Au 30 juin 2017</b>
	<b>\$</b>
<b>Montants à payer</b>	
Frais de gestion à payer	9 958
Charges à payer	
Frais de comptabilité de fonds à payer	237
<b>Montants à recevoir</b>	
Montants à recevoir du gestionnaire	65 386

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017
	%
Catégorie A	55,28
Catégorie AH	100,00
Catégorie B	1,89
Catégorie F	0,01
Catégorie FH	7,03
Catégorie O	99,51

### 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours de la période de six mois close le 30 juin 2017, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans l'état du résultat global, s'établissent à :

	30 juin 2017
	\$
	18



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

### 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

#### Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

#### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

#### Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

#### Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

#### Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	54 946	—	—	54 946
Actions	11 886 756	—	—	11 886 756
Contrats de change à terme	—	104	—	104
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 941 702</b>	<b>104</b>	<b>—</b>	<b>11 941 806</b>

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

##### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

Le tableau suivant indique les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Le tableau indique également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

Devises	Au 30 juin 2017				Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette		
	\$	\$	\$	\$	
Dollar australien	434 466	—	434 466	+/-22 000	
Livre sterling	2 659 228	1 915	2 657 313	+/-133 000	
Couronne danoise	576 319	—	576 319	+/-29 000	
Euro	2 214 766	2 962	2 211 804	+/-111 000	
Dollar de Hong Kong	178 847	—	178 847	+/-9 000	
Yen japonais	1 703 376	2 185	1 701 191	+/-85 000	
Couronne suédoise	409 841	—	409 841	+/-20 000	
Franc suisse	2 578 065	2 943	2 575 122	+/-129 000	
Dollar américain	1 156 151	—	1 156 151	+/-58 000	
L'exposition nette est composée de :					
Éléments non-monnaïres			11 886 757		
Éléments monétaires			14 297		

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de cette analyse de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Au 30 juin 2017, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Au 30 juin 2017, les estimations établies par le Gestionnaire de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible du marché, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

Indices de référence	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	Variation du prix %	30 juin 2017 \$
s.o.	+/-10	+/-1 189 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de cette analyse de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

	30 juin 2017
Segment de marché	%
Titres du marché monétaire	
Bons du Trésor canadiens	0,5
Actions	
Biens de consommation discrétionnaire	9,5
Biens de consommation de base	21,0
Services financiers	10,0
Soins de santé	12,7
Industries	27,8
Technologies de l'information	13,5
Matières premières	4,4
Autres actifs (passifs) nets	0,6
	<b>100,0</b>

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Au 30 juin 2017, le Fonds n'a aucun investissement significatif dans des titres à revenu fixe ou dans des titres de marché monétaire. Cependant, le Fonds est exposé au risque de crédit résultant d'instruments financiers dérivés.

#### Instruments financiers dérivés

	30 juin 2017
Les contreparties aux instruments financiers dérivés, le cas échéant, ont une notation de crédit égale ou supérieure à :	<b>AAA</b>

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

À l'occasion, le Fonds pourrait investir dans des instruments financiers dérivés négociés hors bourse, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et qui pourraient s'avérer non liquides. Par conséquent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur pour respecter ses exigences en matière de liquidité ou pour répondre à des événements particuliers, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

## 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Étant donné que le Fonds a commencé ses opérations après le 31 Décembre 2016, le Fonds n'a aucune perte en capital ou autre qu'en capital disponible pour être reportée ultérieurement.

## 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Au 30 juin 2017, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

# Fiera Capital Fonds d'actions internationales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 (non auditées)

### 11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	30 juin 2017
	\$
Prêts en cours	387 111
Montant de la garantie	406 468
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %

### 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

### 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

### 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 31 décembre 2016 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	274 230 034	218 895 206
Contrats de change à terme à la juste valeur	34 414	—
Trésorerie	361 484	21 126
Montants à recevoir sur la vente de parts rachetées	1 374 647	540 217
Intérêts à recevoir	112	86
Dividendes à recevoir	269 198	101 950
Autres montants à recevoir	510 519	292 334
<b>Total de l'actif</b>	<b>276 780 408</b>	<b>219 850 919</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Contrats de change à terme à la juste valeur	562	470
Montants à payer pour les parts rachetées	383 985	142 539
Frais de gestion à payer	note 6 171 614	148 731
Distributions à payer	14 864	—
Charges à payer	note 6 57 331	120 304
<b>Total du passif</b>	<b>628 356</b>	<b>412 044</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>276 152 052</b>	<b>219 438 875</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	26 083 902	22 006 632
Catégorie AH	1 111	971
Catégorie AV	10 087 958	9 105 758
Catégorie AVH	—	973
Catégorie B	17 863 571	14 196 352
Catégorie F	43 187 868	21 269 531
Catégorie FH	2 158 796	67 236
Catégorie FV	70 378 962	64 494 750
Catégorie FVH	—	977
Catégorie O	106 389 884	88 295 695
	<b>276 152 052</b>	<b>219 438 875</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie</b>	note 4	
Catégorie A	792 651	752 904
Catégorie AH	100	100
Catégorie AV	296 825	302 000
Catégorie AVH	—	100
Catégorie B	519 707	465 471
Catégorie F	1 106 461	613 443
Catégorie FH	193 446	6 908
Catégorie FV	1 801 076	1 861 182
Catégorie FVH	—	100
Catégorie O	2 591 809	2 425 818
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A*	32,91	29,23
Catégorie AH	11,11	9,71
Catégorie AV	33,99	30,15
Catégorie AVH	—	9,72
Catégorie B	34,37	30,50
Catégorie F*	39,03	34,67
Catégorie FH	11,16	9,73
Catégorie FV	39,08	34,65
Catégorie FVH	—	9,75
Catégorie O	41,05	36,40

\* Les parts des catégories A et F peuvent être souscrites en dollars américains (l'« option de souscription en dollars américains »), l'Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie attribuable aux parts souscrites en dollars américains est de 25,34usd et 30,06usd respectivement.

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale et président de la division des stratégies de placement privé alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 \$	2016 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à distribuer	11 102	5 531
Revenus de prêts de titres	note 11 20 286	20 047
Dividendes	3 250 652	3 355 428
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(28 855)	(38 369)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	329 737	(132 683)
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	(10 701)	—
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	27 812 140	(6 905 924)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme	34 322	—
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>31 418 683</b>	<b>(3 695 970)</b>
<b>Charges</b>	note 5	
Frais de gestion	note 6 917 128	855 872
Droits de garde	21 701	20 138
Honoraires d'audit	8 255	9 396
Frais juridiques	7 819	11 856
Frais de communication aux porteurs de parts	83 343	111 405
Droits de dépôt	12 874	14 153
Frais de comptabilité de fonds	note 6 17 619	11 033
Frais du comité d'examen indépendant	4 279	6 420
Charge d'intérêts	306	1 707
Retenues d'impôts	396 367	337 289
Coûts de transactions	note 7 41 097	52 811
Frais d'évaluation de fonds	35 394	25 268
<b>Total des charges</b>	<b>1 546 182</b>	<b>1 457 348</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>29 872 501</b>	<b>(5 153 318)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	2 695 636	(946 106)
Catégorie AH	140	—
Catégorie AV	1 165 716	(274 424)
Catégorie AVH	89	—
Catégorie B	1 816 816	(514 853)
Catégorie F	2 968 367	(963 736)
Catégorie FH	128 202	—
Catégorie FV	8 740 902	(1 480 772)
Catégorie FVH	94	—
Catégorie O	12 356 539	(973 427)
	<b>29 872 501</b>	<b>(5 153 318)</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>		
Catégorie A	755 021	796 982
Catégorie AH	100	—
Catégorie AV	302 326	261 414
Catégorie AVH	100	—
Catégorie B	474 674	459 409
Catégorie F	789 542	706 469
Catégorie FH	114 085	—
Catégorie FV	1 867 429	1 656 100
Catégorie FVH	100	—
Catégorie O	2 489 939	1 731 521
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A**	3,57	(1,19)
Catégorie AH*	1,40	—
Catégorie AV*	3,86	(1,05)
Catégorie AVH*	0,89	—
Catégorie B	3,83	(1,12)
Catégorie F**	3,76	(1,36)
Catégorie FH*	1,12	—
Catégorie FV*	4,68	(0,89)
Catégorie FVH*	0,94	—
Catégorie O	4,96	(0,56)

\* Les catégories AH, AVH, FH et FVH, assorties d'une couverture, ont été lancées le 23 août 2016. En date du 10 mars 2017, les catégories AV, AVH, FV et FVH ont été fermés pour tout nouvel investissement et, par la suite, les catégories AVH et FVH ont été fermés le 6 avril 2017.

\*\* Les parts des catégories A et F peuvent être souscrites en dollars américains (l'« option de souscription en dollars américains »), l'Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie attribuable aux parts souscrites en dollars américains est de 2,68usd et 2,82usd respectivement.

## Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016	2017	2016
	Catégorie A		Catégorie AH*	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>22 006 632</b>	<b>23 274 487</b>	<b>971</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>2 695 636</b>	<b>(946 106)</b>	<b>140</b>	<b>—</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	4 532 041	2 965 949	—	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	604	33 892	—	—
Rachat de parts rachetables	(3 148 821)	(2 701 128)	—	—
	<b>1 383 824</b>	<b>298 713</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	2 190	29 825	—	—
	<b>2 190</b>	<b>29 825</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>4 077 270</b>	<b>(677 218)</b>	<b>140</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>26 083 902</b>	<b>22 597 269</b>	<b>1 111</b>	<b>—</b>
	2017	2016	2017	2016
	Catégorie AV*		Catégorie AVH*	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>9 105 758</b>	<b>7 414 339</b>	<b>973</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 165 716</b>	<b>(274 424)</b>	<b>89</b>	<b>—</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	448 603	1 304 128	—	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	30 652	—	—
Rachat de parts rachetables	(632 119)	(714 242)	(1 062)	—
	<b>(183 516)</b>	<b>620 538</b>	<b>(1 062)</b>	<b>—</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	—	33 746	—	—
	<b>—</b>	<b>33 746</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>982 200</b>	<b>312 368</b>	<b>(973)</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>10 087 958</b>	<b>7 726 707</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
	2017	2016	2017	2016
	Catégorie B		Catégorie F	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>14 196 352</b>	<b>13 867 722</b>	<b>21 269 531</b>	<b>25 116 056</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 816 816</b>	<b>(514 853)</b>	<b>2 968 367</b>	<b>(963 736)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	3 359 265	769 156	22 627 314	4 388 845
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	58 020	72 788	199 113	115 317
Rachat de parts rachetables	(1 486 326)	(573 482)	(3 626 631)	(5 641 994)
	<b>1 930 959</b>	<b>268 462</b>	<b>19 199 796</b>	<b>(1 137 832)</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	80 556	73 925	249 826	149 685
	<b>80 556</b>	<b>73 925</b>	<b>249 826</b>	<b>149 685</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>3 667 219</b>	<b>(320 316)</b>	<b>21 918 337</b>	<b>(2 251 253)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>17 863 571</b>	<b>13 547 406</b>	<b>43 187 868</b>	<b>22 864 803</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016	2017	2016
	Catégorie FH*		Catégorie FV*	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>67 236</b>	<b>—</b>	<b>64 494 750</b>	<b>51 893 916</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>128 202</b>	<b>—</b>	<b>8 740 902</b>	<b>(1 480 772)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 967 723	—	7 248 275	14 070 440
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	15 096	—	334 382	551 656
Rachat de parts rachetables	(4 365)	—	(10 073 766)	(4 198 046)
	<b>1 978 454</b>	<b>—</b>	<b>(2 491 109)</b>	<b>10 424 050</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	15 096	—	365 581	608 927
	<b>15 096</b>	<b>—</b>	<b>365 581</b>	<b>608 927</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>2 091 560</b>	<b>—</b>	<b>5 884 212</b>	<b>8 334 351</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>2 158 796</b>	<b>—</b>	<b>70 378 962</b>	<b>60 228 267</b>

	2017	2016	2017	2016
	Catégorie FVH*		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>977</b>	<b>—</b>	<b>88 295 695</b>	<b>48 760 185</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>94</b>	<b>—</b>	<b>12 356 539</b>	<b>(973 427)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	—	—	10 939 884	27 196 300
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	979 695	965 310
Rachat de parts rachetables	(1 071)	—	(5 195 246)	(4 316 352)
	<b>(1 071)</b>	<b>—</b>	<b>6 724 333</b>	<b>23 845 258</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	—	—	986 683	974 755
	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>986 683</b>	<b>974 755</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(977)</b>	<b>—</b>	<b>18 094 189</b>	<b>21 897 076</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>106 389 884</b>	<b>70 657 261</b>

	2017	2016
	Total	
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>219 438 875</b>	<b>170 326 705</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>29 872 501</b>	<b>(5 153 318)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Produit de l'émission de parts rachetables	51 123 105	50 694 818
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 586 910	1 769 615
Rachat de parts rachetables	(24 169 407)	(18 145 244)
	<b>28 540 608</b>	<b>34 319 189</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>	
Revenu net de placement	1 699 932	1 870 863
	<b>1 699 932</b>	<b>1 870 863</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>56 713 177</b>	<b>27 295 008</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>276 152 052</b>	<b>197 621 713</b>

\* Les catégories AH, AVH, FH et FVH, assorties d'une couverture, ont été lancées le 23 août 2016. En date du 10 mars 2017, les catégories AV, AVH, FV et FVH ont été fermés pour tout nouvel investissement et, par la suite, les catégories AVH et FVH ont été fermés le 6 avril 2017.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	29 872 501	(5 153 318)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	28 855	38 369
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(329 737)	132 683
Perte (gain) net réalisé sur les contrats de change à terme	10 701	—
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(27 812 140)	6 905 924
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change à terme	(34 322)	—
Achats de placements	(58 291 777)	(57 589 903)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	31 088 125	23 122 257
Intérêts à recevoir	(26)	264
Dividendes à recevoir	(167 248)	(229 794)
Autres montants à recevoir	(218 185)	(142 922)
Charges à payer	(62 973)	12 928
Frais de gestion à payer	22 883	(419)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(25 893 343)</b>	<b>(32 903 931)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(98 158)	(92 712)
Produit de l'émission de parts rachetables	50 288 675	50 930 095
Rachat de parts rachetables	(23 927 961)	(18 039 653)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>26 262 556</b>	<b>32 797 730</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(28 855)	(38 369)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	340 358	(144 570)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	21 126	112 355
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>361 484</b>	<b>(32 215)</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	11 076	5 795
Intérêts payés	306	1 707
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	2 687 845	2 788 352

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Titres du marché monétaire</b>						
<b>Bons du Trésor canadiens</b>						
Bons du Trésor canadiens	24 août 2017	0,658 %	125 000	124 876	124 876	
Bons du Trésor canadiens	7 septembre 2017	0,562 %	625 000	624 244	624 244	
				749 120	749 120	0,3
<b>Total titres du marché monétaire</b>				<b>749 120</b>	<b>749 120</b>	<b>0,3</b>
<b>Actions</b>						
<b>Biens de consommation discrétionnaire</b>						
AutoZone Inc.			6 898	6 484 407	5 110 433	
Cie Financière Richemont SA			49 005	4 708 361	5 250 132	
InterContinental Hotels Group PLC			100 758	5 693 853	7 252 727	
NIKE Inc., catégorie B			80 310	4 374 642	6 153 623	
TJX Cos Inc.			80 014	6 296 235	7 499 494	
Tractor Supply Co.			55 754	5 385 070	3 925 226	
				32 942 568	35 191 635	12,7
<b>Biens de consommation de base</b>						
Colgate-Palmolive Co.			68 790	5 687 477	6 622 601	
Diageo PLC			205 557	7 202 653	7 866 294	
Hengan International Group Co. Ltd.			56 964	684 540	545 856	
Nestlé SA			80 145	7 124 296	9 069 963	
PepsiCo Inc.			43 776	6 296 045	6 565 831	
Unilever NV			132 672	7 031 601	9 495 802	
				34 026 612	40 166 347	14,5
<b>Services financiers</b>						
CME Group Inc.			27 036	4 371 279	4 397 388	
HDFC Bank Ltd.			210 606	5 261 902	6 833 678	
Moody's Corp.			89 757	10 121 556	14 183 937	
MSCI Inc., catégorie A			56 593	4 236 175	7 569 497	
Svenska Handelsbanken AB, catégorie A			369 712	6 415 122	6 865 283	
U.S. Bancorp			124 654	6 493 408	8 405 241	
				36 899 442	48 255 024	17,5
<b>Soins de santé</b>						
Becton Dickinson and Co.			41 238	6 698 470	10 449 281	
Johnson & Johnson			69 968	8 838 498	12 020 867	
Mettler-Toledo International Inc.			8 726	4 023 619	6 669 610	
Novartis AG			52 391	5 232 905	5 669 729	
Roche Holding AG			19 934	6 287 268	6 601 504	
Varian Medical Systems Inc.			37 395	3 322 219	5 011 416	
				34 402 979	46 422 407	16,8
<b>Industries</b>						
3M Co.			32 421	5 913 622	8 765 881	
FANUC Corp.			20 700	4 343 724	5 181 149	
Geberit AG			10 011	4 315 533	6 071 304	
Graco Inc.			44 453	3 770 776	6 308 862	
Middleby Corp.			34 505	4 633 448	5 445 068	
Schindler Holding AG			26 742	4 974 469	7 358 320	
Spirax-Sarco Engineering PLC			46 197	2 667 203	4 169 334	
United Technologies Corp.			44 000	5 564 536	6 977 714	
				36 183 311	50 277 632	18,2
<b>Technologies de l'information</b>						
Intertek Group PLC			107 050	5 580 513	7 615 342	
Keyence Corp.			21 260	6 403 401	12 124 391	
MasterCard Inc., catégorie A			66 126	7 005 193	10 429 874	

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Technologies de l'information (suite)</b>					
Oracle Corp.		125 629	6 181 085	8 180 569	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., ADR		140 502	3 664 733	6 379 156	
			28 834 925	44 729 332	16,2
<b>Matières premières</b>					
Sherwin-Williams Co.		18 514	5 972 584	8 438 537	
			5 972 584	8 438 537	3,1
<b>Total actions</b>			<b>209 262 421</b>	<b>273 480 914</b>	<b>99,0</b>
<b>Total des placements</b>			<b>210 011 541</b>	<b>274 230 034</b>	<b>99,3</b>
<b>Contrats de change à terme à la juste valeur</b>					
Achat CAD 605 Vente USD 458 @ 1,32101	20 septembre 2017			11	
Achat CAD 186,652 Vente GBP 110,000 @ 1,69684	20 septembre 2017			851	
Achat CAD 6,787 Vente GBP 4,000 @ 1,69684	20 septembre 2017			31	
Achat CAD 57,960 Vente EUR 39,000 @ 1,48615	20 septembre 2017			13	
Achat CAD 129,290 Vente JPY 10,773,000 @ 0,0120	20 septembre 2017			4 467	
Achat CAD 221,675 Vente CHF 162,000 @ 1,36836	20 septembre 2017			1 088	
Achat CAD 10,949 Vente CHF 8,000 @ 1,36859	20 septembre 2017			56	
Achat CAD 56,092 Vente CHF 41,000 @ 1,36811	20 septembre 2017			265	
Achat CAD 1,194,416 Vente USD 900,916 @ 1,32578	20 septembre 2017			25 872	
Achat CAD 82,178 Vente USD 62,000 @ 1,32545	20 septembre 2017			1 760	
				34 414	—
Achat CAD 38,527 Vente SEK 253,000 @ 0,15228	20 septembre 2017			(562)	
				(562)	—
<b>Total contrats de change à terme à la juste valeur</b>				<b>33 852</b>	<b>—</b>
<b>Coût des transactions</b>			<b>(245 958)</b>		
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>				<b>1 888 166</b>	<b>0,7</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>209 765 583</b>	<b>276 152 052</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 3 février 2017 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation étrangers, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par régions et par secteurs, investi principalement sur les marchés américains et internationaux.

Les catégories AH, AVH, FH et FVH, assorties d'une couverture, ont été lancées le 23 août 2016. En date du 10 mars 2017, les catégories AV, AVH, FV et FVH ont été fermés pour tout nouvel investissement et, par la suite, les catégories AVH et FVH ont été fermés le 6 avril 2017.

En date du 28 août 2017, la désignation des « catégories » de parts du Fonds est devenue des « séries » de parts du Fonds, et la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2017 et les états de la situation financière au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

#### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

### Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

## 3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

### Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

## 4. Parts rachetables

### Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts de catégorie A, AH et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie AV furent offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller, cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie F et FH sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie FV furent offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier,

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts de catégorie A, AH, B, F et FH peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie AV et FV peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits. Les parts des catégories A et F peuvent être souscrites en dollars américains (l'« option de souscription en dollars américains »).

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
Catégorie A					
<b>2017</b>	<b>752 904</b>	<b>138 916</b>	<b>18</b>	<b>(99 187)</b>	<b>792 651</b>
2016	790 648	107 176	1 204	(97 524)	801 504
Catégorie AH					
<b>2017</b>	<b>100</b>	—	—	—	<b>100</b>
Catégorie AV					
<b>2017</b>	<b>302 000</b>	<b>14 119</b>	—	<b>(19 294)</b>	<b>296 825</b>
2016	244 889	45 640	1 057	(25 087)	266 499
Catégorie AVH					
<b>2017</b>	<b>100</b>	—	—	<b>(100)</b>	—
Catégorie B					
<b>2017</b>	<b>465 471</b>	<b>97 843</b>	<b>1 688</b>	<b>(45 295)</b>	<b>519 707</b>
2016	453 432	26 570	2 485	(20 023)	462 464
Catégorie F					
<b>2017</b>	<b>613 443</b>	<b>583 693</b>	<b>5 101</b>	<b>(95 776)</b>	<b>1 106 461</b>
2016	723 623	133 513	3 468	(173 048)	687 556
Catégorie FH					
<b>2017</b>	<b>6 908</b>	<b>185 579</b>	<b>1 353</b>	<b>(394)</b>	<b>193 446</b>
Catégorie FV					
<b>2017</b>	<b>1 861 182</b>	<b>201 115</b>	<b>8 557</b>	<b>(269 778)</b>	<b>1 801 076</b>
2016	1 497 051	429 325	16 623	(128 160)	1 814 839
Catégorie FVH					
<b>2017</b>	<b>100</b>	—	—	<b>(100)</b>	—
Catégorie O					
<b>2017</b>	<b>2 425 818</b>	<b>270 780</b>	<b>23 867</b>	<b>(128 656)</b>	<b>2 591 809</b>
2016	1 341 808	785 341	27 733	(124 898)	2 029 984

### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.



# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

## 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie A*	1,90	2,25
Catégorie AH*	1,92	2,27
Catégorie AV	1,75	1,75
Catégorie AVH	—	1,77
Catégorie B*	1,15	1,50
Catégorie F*	0,90	1,25
Catégorie FH*	0,92	1,27
Catégorie FV	0,75	0,75
Catégorie FVH	—	0,77
Catégorie O	—	—

\* En date du 3 février 2017, les frais de gestion pour les catégories A, AH, B, F et FH ont été réduits de 0,35 %.

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

## 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera (21,09 % et 9,00 % au 31 décembre 2016 et 21,00 % et 9,34 % au 30 juin 2016).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	917 128	855 872
Frais de comptabilité de fonds	17 619	11 033
	<b>Au 30 juin 2017</b>	Au 31 décembre 2016
	\$	\$
<b>Montants à payer</b>		
Frais de gestion à payer	171 614	148 731
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	5 941	5 812

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie A	0,02	0,01
Catégorie AH	100,00	100,00
Catégorie AV	0,01	0,01
Catégorie AVH	—	100,00
Catégorie FH	0,05	1,45
Catégorie FVH	—	100,00

### 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours des périodes de six mois closes le 30 juin 2017 et 2016, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
	<b>1 929</b>	3 685

### 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

#### Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et
- Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

#### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

### Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

### Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

### Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

### Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

### Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	749 120	—	—	749 120
Actions	273 480 914	—	—	273 480 914
Contrats de change à terme	—	34 414	—	34 414
<b>Total de l'actif</b>	<b>274 230 034</b>	<b>34 414</b>	<b>—</b>	<b>274 264 448</b>
<b>Passif</b>				
Contrats de change à terme	—	(562)	—	(562)
<b>Total du passif</b>	<b>—</b>	<b>(562)</b>	<b>—</b>	<b>(562)</b>

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net  
au 31 décembre 2016

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire	614 380	—	—	614 380
Actions	218 280 826	—	—	218 280 826
<b>Total de l'actif</b>	218 895 206	—	—	218 895 206
<b>Passif</b>				
Contrats de change à terme	—	(470)	—	(470)
<b>Total du passif</b>	—	(470)	—	(470)

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds. Les risques présentés dans les tableaux suivants, le cas échéant, représentent le risque global du Fonds et pourraient être différents pour chaque catégorie résultant de la stratégie de couverture de la catégorie.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

#### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

Au 30 juin 2017				
Devise	Actifs financiers \$	Passifs financiers \$	Exposition nette \$	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
Dollar australien	96 301	—	96 301	+/-5 000
Livre sterling	26 904 171	192 312	26 711 859	+/-1 336 000
Euro	9 508 754	57 768	9 450 986	+/-473 000
Dollar de Hong Kong	554 568	—	554 568	+/-28 000
Roupie de l'Inde	6 833 678	—	6 833 678	+/-342 000
Yen japonais	17 305 563	124 518	17 181 045	+/-859 000
Couronne suédoise	6 865 283	38 955	6 826 328	+/-341 000
Franc suisse	40 423 509	286 144	40 137 365	+/-2 007 000
Dollar américain	165 871 567	1 250 539	164 621 028	+/-8 231 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			273 480 917	
Éléments monétaires			(1 067 759)	

Au 31 décembre 2016				
Devise	Actifs financiers \$	Passifs financiers \$	Exposition nette \$	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
Dollar australien	3 610 468	—	3 610 468	+/-181 000
Livre sterling	22 827 816	—	22 827 816	+/-1 141 000
Euro	6 948 562	—	6 948 562	+/-347 000
Dollar de Hong Kong	2 236 531	—	2 236 531	+/-112 000
Roupie de l'Inde	4 882 770	—	4 882 770	+/-244 000
Yen japonais	12 956 140	—	12 956 140	+/-648 000
Couronne suédoise	5 703 092	—	5 703 092	+/-285 000
Franc suisse	32 577 196	—	32 577 196	+/-1 629 000
Dollar américain	126 911 587	39 505	126 872 082	+/-6 344 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			218 280 825	
Éléments monétaires			333 832	

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	30 juin 2017 \$	31 décembre 2016 \$
<b>Indices de référence</b>			
Indice MSCI Monde	+/-10	<b>+/-26 340 000</b>	+/-18 048 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	<b>0,3</b>	0,3
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	<b>12,7</b>	15,1
Biens de consommation de base	<b>14,5</b>	14,7
Services financiers	<b>17,5</b>	16,2
Soins de santé	<b>16,8</b>	17,0
Industries	<b>18,2</b>	18,8
Technologies de l'information	<b>16,2</b>	14,8
Matières premières	<b>3,1</b>	2,8
Autres actifs (passifs) nets	<b>0,7</b>	0,3
	<b>100,0</b>	100,0

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucun investissement significatif dans des titres à revenu fixe ou dans des titres de marché monétaire. Cependant, le Fonds est exposé au risque de crédit résultant d'instruments financiers dérivés.

#### Instruments financiers dérivés

	30 juin 2017	31 décembre 2016
Les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation égale ou supérieure à :	<b>A</b>	A

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

À l'occasion, le Fonds pourrait investir dans des instruments financiers dérivés négociés hors bourse, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et qui pourraient s'avérer non liquides. Par conséquent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur pour respecter ses exigences en matière de liquidité ou pour répondre à des événements particuliers, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné.

# Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

### 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	<u>Pertes en capital</u>	<u>Pertes autres qu'en capital</u>	
	Montants	Montants	Année d'expiration
	\$	\$	
<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 670 219</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

### 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Le Fonds a conclu diverses conventions-cadres de compensation et autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour les états de la situation financière dans le cadre normal de ses activités. Cependant, ces accords permettent d'effectuer la compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait pas de positions importantes et/ou de positions en actifs dérivés et passifs dérivés à compenser.

### 11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Prêts en cours	25 445 412	17 183 790
Montant de la garantie	26 717 688	18 042 990
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	33 810	33 411
Charges de prêts de titres	13 524	13 364
Revenus nets de prêts de titres	20 286	20 047
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	808	7
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	19 478	20 040
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

### 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

### 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

### 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## États de la situation financière

(non audité)

	Au 30 juin 2017 \$	Au 31 décembre 2016 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	36 914 942	33 911 809
Contrats de change à terme à la juste valeur	276 427	5 076
Contrats à terme normalisés à la juste valeur	28 377	—
Contrats d'options à la juste valeur	10 000	196 495
Trésorerie	343 237	222 533
Montants à recevoir du gestionnaire	77 908	34 530
Montants à recevoir sur la vente de parts	75 154	64 783
Marges à recevoir	76 770	9 588
Intérêts à recevoir	11 050	5 100
Dividendes à recevoir	39 776	12 192
Autres montants à recevoir	101 885	66 760
<b>Total de l'actif</b>	<b>37 955 526</b>	<b>34 528 866</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	1 988 100	1 988 100
Contrats de change à terme à la juste valeur	—	127 229
Contrats à terme normalisés à la juste valeur	28 474	—
Contrats d'options à la juste valeur	—	33 652
Montants à payer pour les parts rachetées	128 097	12 771
Achats de placements à payer	72 766	—
Frais de gestion à payer	39 520	40 653
Charges à payer	95 595	90 777
<b>Total du passif</b>	<b>2 352 552</b>	<b>2 293 182</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>35 602 974</b>	<b>32 235 684</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	7 508 895	6 321 422
Catégorie AV	5 336 377	6 215 668
Catégorie B	1 438 545	1 102 625
Catégorie F	7 635 535	6 522 286
Catégorie FV	13 562 486	11 965 802
Catégorie O	121 136	107 881
	<b>35 602 974</b>	<b>32 235 684</b>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie</b>	<b>note 4</b>	
Catégorie A	563 989	527 350
Catégorie AV	395 769	512 546
Catégorie B	105 669	90 340
Catégorie F	557 034	531 449
Catégorie FV	976 378	963 196
Catégorie O	8 521	8 521
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	13,31	11,99
Catégorie AV	13,48	12,13
Catégorie B	13,61	12,21
Catégorie F	13,71	12,27
Catégorie FV	13,89	12,42
Catégorie O	14,22	12,66

Signé pour le compte de  
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



John Valentini, Vice-président exécutif, chef de la direction financière globale et président de la division des stratégies de placement privé alternatives



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

## États du résultat global

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017 \$	2016 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à distribuer	6 482	3 579
Dividendes	434 092	572 704
Gain (perte) de change sur la trésorerie	4 519	29 087
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	496 497	(27 654)
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	(169 106)	—
Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options	(493 630)	(12 362)
Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés	(299 618)	(86 003)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	3 579 281	(913 576)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme	398 580	—
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés	(97)	—
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options	50 401	(168 882)
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>4 007 401</b>	<b>(603 107)</b>
<b>Charges</b>	<b>note 5</b>	
Frais de gestion	236 348	256 007
Droits de garde	9 283	11 141
Honoraires d'audit	8 255	9 247
Frais juridiques	6 941	949
Frais de communication aux porteurs de parts	51 244	12 294
Droits de dépôt	10 817	13 928
Frais de comptabilité de fonds	2 003	1 830
Frais du comité d'examen indépendant	4 236	6 318
Charge d'intérêts	—	1 476
Retenues d'impôts	56 849	56 549
Coûts de transactions	4 984	11 979
Frais d'évaluation de fonds	27 893	30 599
<b>Total des charges</b>	<b>418 853</b>	<b>412 317</b>
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	3 588 548	(1 015 424)
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	77 908	8 900
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>3 666 456</b>	<b>(1 006 524)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	670 401	(293 620)
Catégorie AV	625 841	(190 623)
Catégorie B	126 022	(51 419)
Catégorie F	759 605	(230 316)
Catégorie FV	1 471 332	(239 440)
Catégorie O	13 255	(1 106)
	<b>3 666 456</b>	<b>(1 006 524)</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie</b>		
Catégorie A	515 569	632 142
Catégorie AV	440 080	588 373
Catégorie B	94 028	113 288
Catégorie F	530 129	593 320
Catégorie FV	995 914	762 589
Catégorie O	8 521	8 206
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie</b>		
Catégorie A	1,30	(0,46)
Catégorie AV	1,42	(0,32)
Catégorie B	1,34	(0,45)
Catégorie F	1,43	(0,39)
Catégorie FV	1,48	(0,31)
Catégorie O	1,56	(0,13)



## Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016	2017	2016
	Catégorie A		Catégorie AV	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>6 321 422</b>	<b>6 568 063</b>	<b>6 215 668</b>	<b>5 227 674</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>670 401</b>	<b>(293 620)</b>	<b>625 841</b>	<b>(190 623)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 163 683	2 139 690	89 084	2 938 583
Rachat de parts rachetables	(646 611)	(697 502)	(1 594 216)	(359 164)
	<b>517 072</b>	<b>1 442 188</b>	<b>(1 505 132)</b>	<b>2 579 419</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 187 473</b>	<b>1 148 568</b>	<b>(879 291)</b>	<b>2 388 796</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>7 508 895</b>	<b>7 716 631</b>	<b>5 336 377</b>	<b>7 616 470</b>
	2017	2016	2017	2016
	Catégorie B		Catégorie F	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>1 102 625</b>	<b>1 309 366</b>	<b>6 522 286</b>	<b>6 041 995</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>126 022</b>	<b>(51 419)</b>	<b>759 605</b>	<b>(230 316)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	215 061	157 687	3 458 636	2 328 727
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	16	62	41	—
Rachat de parts rachetables	(4 315)	(41 448)	(3 105 033)	(1 346 048)
	<b>210 762</b>	<b>116 301</b>	<b>353 644</b>	<b>982 679</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Revenu net de placement	864	—	—	—
	<b>864</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>335 920</b>	<b>64 882</b>	<b>1 113 249</b>	<b>752 363</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>1 438 545</b>	<b>1 374 248</b>	<b>7 635 535</b>	<b>6 794 358</b>
	2017	2016	2017	2016
	Catégorie FV		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>11 965 802</b>	<b>7 350 882</b>	<b>107 881</b>	<b>93 808</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 471 332</b>	<b>(239 440)</b>	<b>13 255</b>	<b>(1 106)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>	<b>note 4</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 058 721	3 673 962	—	91 000
Rachat de parts rachetables	(933 369)	(721 358)	—	(80 000)
	<b>125 352</b>	<b>2 952 604</b>	<b>—</b>	<b>11 000</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1 596 684</b>	<b>2 713 164</b>	<b>13 255</b>	<b>9 894</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>13 562 486</b>	<b>10 064 046</b>	<b>121 136</b>	<b>103 702</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	Total	
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période</b>	<b>32 235 684</b>	26 591 788
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>3 666 456</b>	(1 006 524)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>		
		<b>note 4</b>
Produit de l'émission de parts rachetables	5 985 185	11 329 649
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	57	62
Rachat de parts rachetables	(6 283 544)	(3 245 520)
	<b>(298 302)</b>	8 084 191
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>		
		<b>note 4</b>
Revenu net de placement	864	—
	<b>864</b>	—
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>3 367 290</b>	7 077 667
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période</b>	<b>35 602 974</b>	33 669 455

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Tableaux des flux de trésorerie

(non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 666 456	(1 006 524)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(4 519)	(29 087)
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(496 497)	27 654
Perte (gain) net réalisé sur les contrats de change à terme	169 106	—
Perte (gain) net réalisé sur les contrats d'options	493 630	12 362
Perte (gain) net réalisé sur les contrats à terme normalisés	299 618	86 003
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(3 579 281)	913 576
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change à terme	(398 580)	—
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats à terme normalisés	97	—
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats d'options	(50 401)	168 882
Achats de placements	(3 542 861)	(9 031 952)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	3 929 162	763 874
Marges à recevoir	(67 182)	1 836
Montants à recevoir du gestionnaire	(43 378)	211 746
Intérêts à recevoir	(5 950)	(3 376)
Dividendes à recevoir	(27 584)	(49 286)
Autres montants à recevoir	(35 125)	(26 313)
Charges à payer	4 818	(24 127)
Frais de gestion à payer	(1 133)	8 029
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>310 396</b>	<b>(7 976 703)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(807)	62
Produit de l'émission de parts rachetables	5 974 814	11 326 409
Rachat de parts rachetables	(6 168 218)	(3 079 837)
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(194 211)</b>	<b>8 246 634</b>
Gain (perte) de change sur la trésorerie	4 519	29 087
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	120 704	299 018
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	222 533	94 160
<b>Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période</b>	<b>343 237</b>	<b>393 178</b>
<b>Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	532	203
Intérêts payés	—	1 476
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	349 659	466 869

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Titres du marché monétaire – position acheteur</b>						
<b>Bons du Trésor canadiens</b>						
Bons du Trésor canadiens	27 juillet 2017	0,600 %	2 000 000	1 988 100	1 988 100	
				1 988 100	1 988 100	5,6
<b>Total titres du marché monétaire – position acheteur</b>				<b>1 988 100</b>	<b>1 988 100</b>	<b>5,6</b>
<b>Actions</b>						
<b>Biens de consommation discrétionnaire</b>						
AutoZone Inc.			896	849 246	663 808	
Cie Financière Richemont SA			6 592	680 567	706 231	
InterContinental Hotels Group PLC			12 924	802 636	930 291	
NIKE Inc.			10 444	756 909	800 255	
TJX Cos Inc.			10 204	927 352	956 393	
Tractor Supply Co.			7 255	763 402	510 771	
				4 780 112	4 567 749	12,8
<b>Biens de consommation de base</b>						
Colgate-Palmolive Co.			8 872	783 521	854 132	
Diageo PLC			27 688	1 014 792	1 059 570	
Hengan International Group Co Ltd.			7 917	99 067	75 864	
Nestlé SA			10 230	986 586	1 157 723	
PepsiCo Inc.			5 825	837 014	873 674	
Unilever NV			16 971	992 741	1 214 674	
				4 713 721	5 235 637	14,7
<b>Services financiers</b>						
CME Group Inc.			3 332	539 351	541 948	
HDFC Bank Ltd.			7 925	615 368	895 113	
Moody's Corp.			11 308	1 502 875	1 786 958	
MSCI Inc.			7 038	583 995	941 355	
Svenska Handelsbanken AB, catégorie A			48 605	891 423	902 560	
U.S. Bancorp			15 635	898 057	1 054 246	
				5 031 069	6 122 180	17,2
<b>Soins de santé</b>						
Becton Dickinson and Co.			5 178	981 914	1 312 051	
Johnson & Johnson			8 755	1 194 509	1 504 154	
Mettler-Toledo International Inc.			1 116	478 763	853 001	
Novartis AG			6 703	783 401	725 396	
Roche Holding AG			2 634	914 750	872 297	
Varian Medical Systems Inc.			4 804	457 830	643 798	
				4 811 167	5 910 697	16,6
<b>Industries</b>						
3M Co.			4 043	831 386	1 093 133	
FANUC Corp.			2 554	594 806	639 259	
Geberit AG			1 270	588 277	770 208	
Graco Inc.			5 398	522 930	766 095	
Middleby Corp/The			4 116	624 771	649 526	
Schindler Holding AG			3 457	735 977	951 227	
Spirax-Sarco Engineering PLC			6 062	396 285	547 103	
United Technologies Corp.			5 709	782 868	905 358	
				5 077 300	6 321 909	17,8
<b>Technologies de l'information</b>						
Intertek Group PLC			13 661	729 790	971 819	
Keyence Corp.			2 726	931 745	1 554 614	
Mastercard Inc.			8 540	1 033 914	1 346 991	
Oracle Corp.			15 506	805 527	1 009 702	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., ADR			18 450	549 875	837 678	
				4 050 851	5 720 804	16,1

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2017 (non audité)

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
<b>Matières premières</b>						
Sherwin-Williams Co.			2 299	812 795	1 047 866	
				812 795	1 047 866	2,9
<b>Total actions</b>				<b>29 277 015</b>	<b>34 926 842</b>	<b>98,1</b>
<b>Total des placements – position acheteur</b>				<b>31 265 115</b>	<b>36 914 942</b>	<b>103,7</b>
<b>Titres du marché monétaire – position vendeur</b>						
<b>Bons du Trésor canadiens</b>						
Bons du Trésor canadiens	27 juillet 2017	0,600 %	(2 000 000)	(1 988 100)	(1 988 100)	
				(1 988 100)	(1 988 100)	(5,6)
<b>Total titres du marché monétaire – position vendeur</b>				<b>(1 988 100)</b>	<b>(1 988 100)</b>	<b>(5,6)</b>
<b>Total des placements – position vendeur</b>				<b>(1 988 100)</b>	<b>(1 988 100)</b>	<b>(5,6)</b>
<b>Total des placements</b>				<b>29 277 015</b>	<b>34 926 842</b>	<b>98,1</b>
<b>Contrats de change à terme à la juste valeur</b>						
Achat CAD 1,620,626 Vente GBP 956,000 @ 1,69522	19 juillet 2017				7 477	
Achat CAD 1,072,401 Vente JPY 89,501,000 @ 0,01198	19 juillet 2017				37 401	
Achat CAD 763,732 Vente CHF 560,000 @ 1,36381	19 juillet 2017				3 606	
Achat CAD 1,752,352 Vente CHF 1,285,000 @ 1,3637	19 juillet 2017				8 133	
Achat CAD 10,210,328 Vente USD 7,695,651 @ 1,32677	19 juillet 2017				219 810	
					276 427	0,8
<b>Total contrats de change à terme à la juste valeur</b>					<b>276 427</b>	<b>0,8</b>
<b>Contrats à terme normalisés à la juste valeur</b>						
Contrat Future E-mini sur Indice MSCI EAFE	15 septembre 2017		(6)		7 714	
Contrat Future E-mini sur Indice S&P 500	15 septembre 2017		(14)		6 647	
Contrat Future E-mini sur Indice S&P 500	15 septembre 2017		(6)		6 039	
Contrat Future E-mini sur Indice S&P 500	15 septembre 2017		(5)		3 409	
Contrat Future E-mini sur Indice S&P 500	15 septembre 2017		(5)		2 386	
Contrat Future E-mini sur Indice MSCI EAFE	15 septembre 2017		(3)		1 208	
Contrat Future E-mini sur Indice S&P 500	15 septembre 2017		(5)		974	
					28 377	0,1
Contrat Future E-mini sur Indice MSCI EAFE	15 septembre 2017		(11)		(1 162)	
Contrat Future E-mini sur Indice MSCI EAFE	15 septembre 2017		(5)		(2 240)	
Contrat Future E-mini sur Indice S&P 500	15 septembre 2017		(11)		(2 581)	
Contrat Future E-mini sur Indice MSCI EAFE	15 septembre 2017		7		(5 071)	
Contrat Future E-mini sur Indice S&P 500	15 septembre 2017		7		(8 068)	
Contrat Future E-mini sur Indice MSCI EAFE	15 septembre 2017		(24)		(9 352)	
					(28 474)	(0,1)
<b>Total contrats à terme normalisés à la juste valeur</b>					<b>(97)</b>	<b>—</b>
<b>Contrats d'option à la juste valeur</b>						
SPDR S&P 500 TRUST @231 option de vente	21 juillet 2017		220		10 000	
					10 000	—
<b>Total contrats d'option à la juste valeur</b>					<b>10 000</b>	<b>—</b>
<b>Coût des transactions</b>				<b>(26 871)</b>		
<b>Autres actifs (passifs) nets</b>					<b>389 802</b>	<b>1,1</b>
<b>Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables</b>				<b>29 250 144</b>	<b>35 602 974</b>	<b>100,0</b>

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 3 février 2017 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation étrangers, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par régions et par secteurs, investi principalement sur les marchés américains et internationaux. Au moyen de techniques de gestion de portefeuille et de gestion des risques, le Fonds réduira le potentiel de perte qui est inhérent aux portefeuilles d'actions composés uniquement de positions acheteur. Cette gestion active devrait offrir une certaine marge de sécurité et, à long terme, lisser les rendements par rapport à ceux des portefeuilles d'actions composés uniquement de positions acheteur.

En date du 10 mars 2017, les catégories AV et FV ont été fermés pour tout nouvel investissement.

En date du 28 août 2017, la désignation des «catégories» de parts du Fonds est devenue des «séries» de parts du Fonds, la désignation des parts de série B est devenue des parts de série D et les parts de série AH et FH seront lancés.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire du Fonds. La Société en commandite Fiera Quantum, qui fut un membre du même groupe que le gestionnaire, a été le sous-conseiller du Portefeuille jusqu'au 1er juin 2015. NBCN inc. est le courtier principal et le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2017 et les états de la situation financière au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire* telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 24 août 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

#### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

#### Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

#### Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

### Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Auparavant, ces montants étaient répartis entre les différents types de revenus. Les informations comparatives ont été reclassées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie et un montant équivalent a été déduit du montant présenté au poste « Achats de placements ». Les informations comparatives ont été révisées afin de les conformer à cette nouvelle présentation.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

### Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

#### a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

#### b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

#### c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

#### d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

#### e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

### Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de cette période.

### Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

### Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

### Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

### Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

### Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

## 3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

### Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

## 4. Parts rachetables

### Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts de catégorie A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie AV furent offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller, cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie FV furent offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier,

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

cependant cette catégorie a fermée pour tout nouvel investissement le 10 mars 2017. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts de catégorie A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie AV et FV peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts de catégorie O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de constitution de la fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

### Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

#### Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables – au début de la période (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période (30 juin)
<b>Catégorie A</b>					
<b>2017</b>	<b>527 350</b>	<b>87 023</b>	—	<b>(50 384)</b>	<b>563 989</b>
2016	537 221	184 520	—	(60 542)	661 199
<b>Catégorie AV</b>					
<b>2017</b>	<b>512 546</b>	<b>7 083</b>	—	<b>(123 860)</b>	<b>395 769</b>
2016	425 042	252 870	—	(30 973)	646 939
<b>Catégorie B</b>					
<b>2017</b>	<b>90 340</b>	<b>15 666</b>	<b>1</b>	<b>(338)</b>	<b>105 669</b>
2016	106 069	13 584	5	(3 530)	116 128
<b>Catégorie F</b>					
<b>2017</b>	<b>531 449</b>	<b>255 479</b>	<b>3</b>	<b>(229 897)</b>	<b>557 034</b>
2016	488 154	198 885	—	(115 160)	571 879
<b>Catégorie FV</b>					
<b>2017</b>	<b>963 196</b>	<b>81 880</b>	—	<b>(68 698)</b>	<b>976 378</b>
2016	590 050	310 449	—	(61 281)	839 218
<b>Catégorie O</b>					
<b>2017</b>	<b>8 521</b>	—	—	—	<b>8 521</b>
2016	7 451	7 643	—	(6 573)	8 521

### Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

### Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### 5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

#### Frais de gestion

Les taux des frais de gestion au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie A*	1,95	2,25
Catégorie AV	1,75	1,75
Catégorie B*	1,20	1,50
Catégorie F*	0,95	1,25
Catégorie FV	0,75	0,75
Catégorie O	—	—

\* En date du 3 février 2017, les frais de gestion pour les catégories A, B and F ont été réduits de 0,30 %.

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

#### Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

#### Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

### 6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 30 juin 2017, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 20,68 % et 8,83 % des actions à droit de vote de Fiera (21,09 % et 9,00 % au 31 décembre 2016 et 21,00 % et 9,34 % au 30 juin 2016).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de courtier principal et les droits de garde présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont encourus par le Fonds auprès de NBCN inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	236 348	256 007
Droits de garde	9 283	11 141
Frais de comptabilité de fonds	2 003	1 830
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	(77 908)	(8 900)

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
	\$	\$
<b>Montants à payer</b>		
Frais de gestion à payer	39 520	40 653
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	737	973
<b>Montants à recevoir</b>		
Montants à recevoir du gestionnaire	77 908	34 530

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	%
Catégorie AV	0,03	0,02
Catégorie B	0,10	0,11
Catégorie F	0,02	0,02
Catégorie FV	0,01	0,01
Catégorie O	1,18	1,18

### 7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Aux cours des périodes de six mois closes le 30 juin 2017 et 2016, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	30 juin 2017	30 juin 2016
	\$	\$
	103	68

### 8. Informations à fournir sur les instruments financiers

#### Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

#### Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

#### Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

#### Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons de souscription et les reçus de souscription, sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons de souscription et reçu de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

#### Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts corporatifs.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Les prêts corporatifs se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés de niveau 3. Dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

### Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés de niveau 2. Les données d'entrée pour les véhicules d'actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés de niveau 3 et dans le cas où les données d'entrée deviendraient observables, ils seront classés de niveau 2.

### Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l'évaluation de la juste valeur nécessite l'utilisation de données d'entrées significative non-observable seront classés de niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés de niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

### Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 30 juin 2017

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire – position acheteur	1 988 100	—	—	1 988 100
Actions	34 926 842	—	—	34 926 842
Contrats de change à terme	—	276 427	—	276 427
Contrats à terme normalisés	—	28 377	—	28 377
Contrats d'options	10 000	—	—	10 000
<b>Total de l'actif</b>	<b>36 924 942</b>	<b>304 804</b>	<b>—</b>	<b>37 229 746</b>
<b>Passif</b>				
Titres du marché monétaire – position vendeur	(1 988 100)	—	—	(1 988 100)
Contrats à terme normalisés	—	(28 474)	—	(28 474)
<b>Total du passif</b>	<b>(1 988 100)</b>	<b>(28 474)</b>	<b>—</b>	<b>(2 016 574)</b>

### Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actif</b>				
Titres du marché monétaire – position acheteur	1 988 100	—	—	1 988 100
Actions	31 923 709	—	—	31 923 709
Contrats de change à terme	—	5 076	—	5 076
Contrats d'options	196 495	—	—	196 495
<b>Total de l'actif</b>	<b>34 108 304</b>	<b>5 076</b>	<b>—</b>	<b>34 113 380</b>
<b>Passif</b>				
Titres du marché monétaire – position vendeur	(1 988 100)	—	—	(1 988 100)
Contrats de change à terme	—	(127 229)	—	(127 229)
Contrats d'options	(33 652)	—	—	(33 652)
<b>Total du passif</b>	<b>(2 021 752)</b>	<b>(127 229)</b>	<b>—</b>	<b>(2 148 981)</b>

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017 et de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

### Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, véhicules d'actifs cadres, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

### Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

#### i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

Devise	Au 30 juin 2017			Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette	
	\$	\$	\$	\$
Dollar australien	20 443	—	20 443	+/-1 000
Livre sterling	3 508 782	1 612 721	1 896 061	+/-95 000
Euro	1 217 879	—	1 217 879	+/-61 000
Dollar de Hong Kong	75 864	—	75 864	+/-4 000
Yen japonais	2 194 106	1 034 487	1 159 619	+/-58 000
Couronne suédoise	902 560	—	902 560	+/-45 000
Franc suisse	5 239 431	2 502 064	2 737 367	+/-137 000
Dollar américain	22 060 834	10 685 630	11 375 204	+/-569 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			34 926 842	
Éléments monétaires			(15 541 845)	

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Au 31 décembre 2016

Devise	Actifs	Passifs	Exposition	Impact sur
	financiers	financiers	nette	l'actif net
	\$	\$	\$	attribuable
				aux porteurs
				de parts
				rachetables
				\$
Dollar australien	485 522	—	485 522	+/-24 000
Livre sterling	3 120 481	1 570 901	1 549 580	+/-77 000
Euro	1 033 869	503 552	530 317	+/-27 000
Dollar de Hong Kong	364 996	—	364 996	+/-18 000
Yen japonais	1 953 975	1 070 218	883 757	+/-44 000
Couronne suédoise	818 652	—	818 652	+/-41 000
Franc suisse	4 859 818	2 375 058	2 484 760	+/-124 000
Dollar américain	19 748 743	10 072 520	9 676 223	+/-484 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			32 086 955	
Éléments monétaires			(15 293 148)	

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

### iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

### Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Indices de référence	Variation du prix	30 juin 2017	31 décembre 2016
	%	\$	\$
Indice MSCI Monde	+/-10	+/-2 572 000	+/-2 556 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2017 %	31 décembre 2016 %
Titres du marché monétaire – position acheteur		
Bons du Trésor canadiens	5,6	6,2
Titres du marché monétaire – position vendeur		
Bons du Trésor canadiens	(5,6)	(6,2)
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	12,8	14,2
Biens de consommation de base	14,7	15,2
Services financiers	17,2	16,1
Soins de santé	16,6	17,5
Industries	17,8	18,3
Technologies de l'information	16,1	15,1
Matières premières	2,9	2,6
Contrats de change à terme	0,8	(0,4)
Contrats d'option	—	0,5
Autres actifs (passifs) nets	1,1	0,9
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucun investissement significatif dans des titres à revenu fixe ou dans des titres de marché monétaire. Cependant, le Fonds est exposé au risque de crédit résultant d'instruments financiers dérivés.

#### Instruments financiers dérivés

	30 juin 2017	31 décembre 2016
Les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation égale ou supérieure à :	<b>A</b>	<b>A</b>

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

À l'occasion, le Fonds pourrait investir dans des instruments financiers dérivés négociés hors bourse, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et qui pourraient s'avérer non liquides. Par conséquent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur pour respecter ses exigences en matière de liquidité ou pour répondre à des événements particuliers, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

## 9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	
	Montants	Montants	Année d'expiration
	\$	\$	
<b>31 décembre 2016</b>	<b>11 328</b>	<b>169 166</b>	<b>2035</b>



# Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2017 et 2016 (non auditées)

---

### 10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Le Fonds a conclu diverses conventions-cadres de compensation et autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour les états de la situation financière dans le cadre normal de ses activités. Cependant, ces accords permettent d'effectuer la compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait pas de positions importantes et/ou de positions en actifs dérivés et passifs dérivés à compenser.

---

### 11. Prêts de titres

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds ne participe à aucun programme de prêt de titres.

---

### 12. Autres instruments financiers

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

---

### 13. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

---

### 14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

# — POUR NOUS JOINDRE

## CORPORATION FIERA CAPITAL

### Montréal

1501, avenue McGill College  
bureau 800  
Montréal (Québec)  
H3A 3M8

T 514 954-3300 T 1 800 361-3499

### Calgary

607 8th Avenue SW  
bureau 300  
Calgary (Alberta)  
T2P 0A7

T 403 699-9000

### Halifax

5657 Spring Garden Road  
C.P. 117, bureau 505  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 3R4

T 902 421-1066

### Toronto

1 Adelaide Street East  
bureau 600  
Toronto (Ontario)  
M5C 2V9

T 416 364-3711 T 1 800 994-9002

### Vancouver

1040 West Georgia Street  
bureau 520  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6E 4H1

T 604 688-7234 T 1 877 737-4433

[fieracapital.com](http://fieracapital.com)  
[info@fieracapital.com](mailto:info@fieracapital.com)

Ayant des bureaux situés au Canada, aux États-Unis<sup>1</sup>, au Royaume-Uni<sup>2</sup> et en Europe<sup>2</sup>, la firme compte plus de 600 employés dédiés au service de notre clientèle très variée. Pour connaître les emplacements, veuillez visiter [fieracapital.com](http://fieracapital.com)

Le présent document a pour but de fournir des renseignements généraux; il ne cherche pas à donner des conseils professionnels de nature juridique ou autre, et ne doit pas être interprété comme tel. Corporation Fiera Capital n'engage aucunement sa responsabilité en proposant ces renseignements à ses clients ou à toute autre personne physique ou morale. L'information présentée ici peut ou non s'appliquer à une situation particulière. L'utilisateur doit passer ces renseignements en revue attentivement afin de déterminer s'ils s'appliquent. Les informations et opinions contenues dans cette présentation sont fournies à titre informatif uniquement et elles sont susceptibles d'être modifiées. Les données fournies dans le présent document ne constituent pas des conseils de placement et ne doivent pas être considérées à ce titre, pas plus qu'elles ne doivent être considérées comme une sollicitation d'achat ni une offre de vente d'un titre. Les données de rendement relatifs aux composites sont des ensembles regroupant le rendement d'un ou plusieurs portefeuilles de clients ou de fonds communs correspondant à des stratégies de placement similaires. De plus amples informations sur les stratégies d'investissement des composites et les fonds communs gérés par Corporation Fiera Capital et ses filiales peuvent être trouvées au [www.fieracapital.com](http://www.fieracapital.com). Toutes les données sur le rendement sont pondérées dans le temps et sous-entendent un réinvestissement des distributions ou des dividendes et ne tiennent pas compte d'autres frais ou impôts sur le revenu exigibles qui auraient réduit le rendement. Les valorisations et les rendements sont calculés et présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les valorisations et les rendements sont calculés et présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les rendements passés ne sont pas garantis des résultats futurs et d'autres méthodes de calcul peuvent produire des résultats différents. Les données relatives aux fonds communs Fiera ne doivent pas être interprétées comme un appel public à l'épargne dans quelque juridiction que ce soit au Canada. Les parts des fonds communs Fiera sont offertes conformément à la convention de fiducie applicable aux fonds et uniquement aux investisseurs résidant au Canada et respectant certaines exigences en matière d'admissibilité et d'achat minimum. Les données importantes sur les fonds communs Fiera, y compris un énoncé de l'objectif de placement du fonds, figurent dans la convention de fiducie applicable aux fonds, dont une copie peut être obtenue auprès de Corporation Fiera Capital. La valeur des parts et les rendements peuvent fluctuer. Veuillez donc lire attentivement la convention de fiducie des fonds communs avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement antérieur pourrait ne pas se reproduire.

<sup>1</sup>Note légale aux personnes des États-Unis : Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital ») n'offre pas de services de conseils en placement ni n'offre de fonds d'investissement aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis. Les services de conseils en placement pour les personnes des États-Unis sont offerts par les membres américains du même groupe que Fiera Capital (les « filiales de Fiera Capital aux États-Unis »). Tous les services de conseils en placement de Fiera Capital fournis aux personnes des États-Unis sont (ou ont été) fournis par les filiales de Fiera Capital aux États-Unis, dans chaque cas, selon l'accord de société affiliée participante (participating affiliate), au sens de la ligne directrice du personnel de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les filiales de Fiera Capital aux États-Unis sont inscrites auprès de la SEC comme conseillers en placement (investment advisers). Sauf mention contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. »

<sup>2</sup>Corporation Fiera Capital n'est pas autorisée à mener des activités réglementées au Royaume-Uni; toutes activités de cette nature sont exercées uniquement par Charlemagne Capital (UK) Limited, une filiale en propriété exclusive de Corporation Fiera Capital. Corporation Fiera Capital n'est pas autorisée à mener des activités réglementées sur l'île de Man; toutes activités de cette nature sont exercées uniquement par Charlemagne Capital (IOM) Limited, une filiale en propriété exclusive de Corporation Fiera Capital. Corporation Fiera Capital n'est pas autorisée à mener des activités réglementées en Allemagne. Charlemagne Capital (UK) Limited, une filiale en propriété exclusive de Corporation Fiera Capital, maintient une succursale inscrite auprès des autorités de réglementation en Allemagne.



**FIERACAPITAL**